REDACTION
de 9 h. du matin à 4 h. du soir

ANNONCES
chez
MM. Lagrange, Cerf et Cie
6, PLACE DE LA BOURSE
PARIS
et au Bureau du Journal

TÉLÉPHONE
CENTRAL 99-98

LE CONSTITUTIONNEL

Journal Politique, Quotidien du soir, Fondé en 1814

REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Rue de la Victoire. — PARIS

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	Un an
Paris	12 fr.	20 fr.	40 fr.
Départts	18 »	35 »	60 »
Un. post.	20 »	50 »	70 »

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : Constitutionnel - Paris

TÉLÉPHONE
CENTRAL 99-98

Le Warrant Hôtelier

On sait qu'une loi, depuis longtemps réclamée par les hôteliers, a limité dans une proportion raisonnable le privilège du propriétaire sur le matériel et le mobilier du locataire pour permettre de mobiliser le surplus de l'actif de l'hôtelier, sous forme de warrant escomptable avec dispense d'une signature.

Nous avions indiqué, au cours de la campagne faite ici en faveur du warrant hôtelier une lacune dans la loi du 10 août 1913. Le rapporteur, M. Goirand avait soutenu une thèse tout à fait antijuridique quand il disait à la Chambre : « Nous reconnaissons que le propriétaire a toujours le droit, lorsqu'il loue un immeuble à un hôtelier de lui interdire d'user de la faculté de warranter ses meubles. »

Une telle interprétation fut repoussée par les intéressés qui ont fini par faire insérer dans le texte de la loi par la Chambre une disposition ainsi conçue : « Seront considérées comme nulles et non avenues toutes conventions contraires aux dispositions de la présente loi et notamment toutes spécifications qui auraient pour effet de porter atteinte au droit des locataires d'instituer le warrant-hôtelier. »

Tout irait à merveille, si le Sénat avait adopté ce texte. Malheureusement il ne l'a pas encore mis en délibération. Et ce que l'on craignait est arrivé.

Certains syndicats ont mis en échec la loi en conseillant à leurs adhérents d'insérer dans leurs projets de baux une clause d'interdiction d'un warrant-hôtelier.

La protestation de la Chambre de commerce de Bayonne à cet égard est on ne peut plus légitime :

« L'industrie hôtelière a besoin de capitaux pour se transformer et répondre aux besoins du Tourisme. Si l'on a demandé l'établissement de warrants-hôteliers, c'est parce que nos capitalistes français, plus timorés que d'autres, ne consentaient pas volontiers d'avance à l'industrie hôtelière, parce qu'elle n'avait pas de gage, et qu'ils trouvaient peu de sécurité à ce genre de placement. Il en est résulté que, dans les régions où l'industrie hôtelière s'est le plus développée en France, notamment sur la Côte d'Azur, ce sont des hôteliers étrangers, Allemands pour la plupart, qui sont à la tête des plus belles entreprises, parce qu'ils ont trouvé dans leur pays des commandites sans restriction.

« Pour permettre à nos nationaux de rester maîtres chez eux et de regagner le terrain perdu, il est nécessaire de se procurer des avances qui leur permettent dans bien des cas de renouveler leur matériel et leurs installations et satisfaire une clientèle, toujours plus désireuse de confort.

« Il nous paraît donc désirable dans l'intérêt de l'industrie hôtelière — qui représente dans notre circonscription des capitaux considérables et qui est susceptible de nouveaux développements — comme dans l'intérêt national, que les propriétaires d'immeubles loués spécialement en vue d'une industrie bien déterminée, et qui sont à même d'en apprécier les risques, ne puissent s'opposer, comme certains tendent à le faire, à l'application de la loi de 1913.

« Nous sommes donc entièrement en communion d'idées sur cette question avec la Chambre de commerce de Nice, et nous vous proposons d'adopter littéralement les termes du vœu émis par cette Chambre dans sa séance du 4 mars 1914. »

Ce vœu, très judicieusement rédigé, demande au ministre du Commerce de défendre et de faire triompher devant le Sénat la loi complémentaire votée par la Chambre des députés.

A notre sens, ce texte complémentaire était inutile, car la loi de 1913 qui se bornait à rendre mobilisable le surplus de l'actif de l'hôtelier, au delà du gage légitimement dû au propriétaire et à permettre d'utiliser les éléments qui sont immobilisés sans profit pour personne, est une loi d'ordre public et il ne semble pas possible que des conventions particulières puissent la rendre inopérante.

Toutefois puisque la Chambre a adopté le texte interprétatif ou complémentaire dont nous avons parlé, c'est que les intéressés ont reconnu qu'il était plus prudent et plus sûr d'insérer dans la loi une garantie de plus. Dans ces conditions, le Sénat ne peut que ratifier l'œuvre de la Chambre.

Dans le ministère actuel, il est un homme qui a rendu à la cause hôtelière des services signalés. C'est M. Fernand David. Les intéressés doivent trouver en lui un avocat convaincu et pressant.

Un auto tombe sur la voie au passage d'un train

LE CHAUFFEUR EST TUE

Melun, 20 juillet.

Un terrible accident s'est produit hier soir, vers neuf heures et demie, à Livry-sur-Seine, petite commune située à quatre kilomètres de Melun. Une automobile dans laquelle avaient pris place M. Georges Maus, président de la Fédération des commerçants détaillants, et une dame de ses amies, a franchi le talus du chemin de fer de Montereau à Corbeil et est tombée sur la voie au moment du passage du train postal n° 11 venant de Paris.

Dans sa chute, l'automobile s'était brisée et avait pris feu. M. Georges Maus eut la présence d'esprit de sauter dans le fossé avec la personne qui l'accompagnait. Tous deux furent assez légèrement blessés. Le chauffeur, qui avait perdu son sang-froid et courait sur la voie, a été renversé par la locomotive, qui l'a coupé en deux.

Amélioration dans les communications téléphoniques

M. Thomson, ministre du commerce, désireux d'offrir au public les plus grandes facilités possibles pour les relations téléphoniques, vient de décider, au sujet du renouvellement des installations du bureau de Nantes, l'adoption d'un commutateur automatique qui assurera aux abonnés de ce réseau tous les avantages dont jouissent déjà les abonnés du réseau de Nice. Il est probable que si les résultats obtenus à Nantes viennent confirmer ceux obtenus à Nice, l'emploi du système automatique ne tardera pas à se généraliser au point de remplacer un jour entièrement les anciens appareils.

Avec ce système automatique, l'abonné établit lui-même la communication urbaine qu'il désire. Dans ce but, il effectue à son poste, une manœuvre simple qui consiste à composer successivement, sur un disque *ad hoc*, les chiffres constituant le numéro du correspondant avec lequel il veut converser. Cette manœuvre a pour effet de relier automatiquement entre elles les lignes des abonnés demandeur et demandé.

Ministère de la Guerre

Mutation

Corps de santé des troupes coloniales. — Par application des dispositions de l'article 37 de la loi du 13 mars 1875, M. le médecin inspecteur Gallay, directeur du service de santé des troupes du groupe de l'Afrique orientale, à Tananarive, est placé, à dater du 21 juillet 1914, dans la 2e section (réserve) du cadre des médecins-inspecteurs des troupes coloniales.

Ministère de la Marine

Le vice-amiral Berryer obtient un congé de convalescence de deux mois à solde entière à compter du 22 juillet.

Un concours pour l'emploi d'agent technique de troisième classe du service des travaux hydrauliques au traitement annuel de début de 1.800 francs sera ouvert à Paris dans les cinq ports militaires et à Bizerte le 27 octobre.

Le nombre des places mises au concours est fixé à huit.

Les demandes d'inscription au cours accompagnées des pièces exigées devront parvenir aux autorités maritimes du centre d'examen choisi par le candidat le 1er octobre 1914 au plus tard.

A L'INSTITUT

ACADEMIE DES SCIENCES

La séance est ouverte à 3 h. 1/2, sous la présidence de M. Paul Appell.

M. Delage parle d'un poisson, l'« uvarus imperialis », qu'on vient de découvrir aux environs de Quiberon. Ce poisson mesure 1 m. 15 de long et est comestible.

M. Perrier développe les travaux de Mme Phisalix sur le venin de l'oenodenne, lézard d'Amérique. Mme Phisalix a injecté une dose de venin non mortel à certains animaux et les a ainsi vaccinés. De même en leur injectant de la cholestérine, Mme Phisalix a constaté qu'en chauffant le venin de l'oenodenne on lui faisait perdre sa force. Hyperchauffé, ce venin devient un venin contre lui-même.

L'Académie décerne ensuite les prix Montyon de médecine, chirurgie et physiologie.

M. Laveran donne lecture d'une note de MM. Mannesco et Minea, de Bucarest. Ces savants ont étudié un jeune homme de 18 ans qui, atteint de syphilis héréditaire, a présenté des symptômes de paralysie générale. Ils ont, au mois de novembre 1913, pratiqué la ponction du liquide cephalorachidien et l'ont injecté dans le scrotum de trois lapins. Au mois d'avril 1913, ils ont constaté chez l'un de ces animaux, la présence d'un chancre. Cette constatation démontre non seulement l'existence de spirilles vivants dans le liquide cephalorachidien du paralytique général, mais prouve encore que même la paralysie générale juvénile due à la syphilis héréditaire constitue une spirillose en activité.

La séance est levée à 4 heures.

FRANCE & RUSSIE

Le Président de la République est arrivé hier en Russie. La manière sincèrement chaleureuse dont il y est salué par la presse, sans distinction de nuance politique, prouvera au monde que l'entrevue des deux chefs d'Etat n'est pas une simple cérémonie protocolaire, mais qu'elle est entourée de l'attention et de la sympathie de la nation russe. En France, on en éprouvera de la satisfaction et de la reconnaissance à l'égard de cette nation, mais nullement de la surprise. Car on n'y verra que le pendant de ce qui s'y est passé chaque fois que Nicolas II y est venu, et qui ne manquerait pas de se reproduire, chaque fois qu'il y viendrait de nouveau.

En outre, l'opinion française, rapprochant la visite de M. Poincaré à Nicolas II du récent voyage du roi d'Angleterre en France, se plaira à voir dans ce double événement une manifestation nouvelle de la vitalité, non seulement de l'alliance franco-russe, mais encore de la Triple-Entente.

En ce qui concerne plus spécialement l'alliance franco-russe, la presse russe montre d'autant plus d'entrain à en parler, qu'elle en célèbre en même temps ce qu'elle appelle les noces d'argent. C'est une occasion de dresser le bilan des services qu'elle a rendus aux deux pays alliés, en leur permettant de défendre leurs intérêts tout en maintenant la paix, car, pour eux, le maintien de la paix n'a pas moins de prix que la défense de leurs intérêts. Ils en ont donné des preuves si frappantes et si nombreuses, qu'il faudrait être aveugle ou de mauvaise foi pour en douter.

Mais il n'est pas superflu de revenir souvent sur ce double caractère, utile et pacifique, de l'alliance. Car son utilité est encore quelquefois contestée par certaines gens en Russie aussi bien qu'en France. Quant à son caractère pacifique, il est généralement mis en doute dans les pays de la Triple-Alliance.

Du côté de ceux qui contestent son utilité, le principal argument consiste à dire qu'elle n'a pas préservé les pays alliés de certaines déconvenues et échecs. Cela est très vrai, et nous avons nous-même signalé ces échecs, qu'il s'agit de ceux éprouvés en commun par la France, la Russie et l'Angleterre, notamment au cours de la crise orientale, ou de ceux éprouvés par la France seule, notamment au cours de la crise marocaine, ou à l'occasion d'incidents franco-allemands comme celui de Nancy.

Mais est-ce la faute de l'alliance franco-russe et de la Triple-Entente ? A cette question, on peut trouver une réponse dans un excellent article que publie le *Novoïé Vrémia* à l'occasion de l'arrivée de M. Poincaré en Russie. Cet article nous plaît fort, car il n'a pas la banalité de simples effusions ou d'un dithyrambe. Il y est fait un examen de conscience de la Triple-Entente, dont chacune des puissances qui la composent devrait tirer parti. Les déconvenues et échecs qu'elle a éprouvés, le journal russe les met en contraste avec ce fait indéniable : que ses forces militaires et navales surpassent celles de la Triple-Alliance. Pourquoi, alors, s'être laissé battre sur le terrain diplomatique par un adversaire inférieur en nombre ?

C'est que la Triple-Entente a péché par timidité ou par manque de concordance dans l'action. Sans nécessité et sans excuse, elle a baissé pavillon devant la Triple-Alliance, alors qu'elle aurait pu lui résister sans aller jusqu'à la guerre. Voilà la réponse que donne l'article du *Novoïé Vrémia* à la question que nous posions plus haut.

En France, on a vu formuler certaines critiques quant à l'appui que la Russie pourrait prêter en cas de guerre. On ne mettait en doute ni sa fidélité, ni sa bonne volonté. Mais, disait-on, elle mobiliserait si lentement — il lui faudrait deux mois — que son intervention effective et active se produirait trop tard. Tel était le sens, on s'en souvient, d'une étude anonyme parue il y a quelques mois, qui a fait passablement de bruit, et qui avait pour titre : « Si la guerre éclatait demain ? — Il y a la Russie. »

A ceux qui formulent ces critiques, il convient de signaler une lettre que le *Matin* a publiée hier sous ce titre, qui est comme une réponse : « Si la guerre éclatait... », et qui lui a été envoyée de Saint-Pétersbourg par M. Jules Hedeman.

M. Hedeman, après s'être livré à une enquête auprès des personnalités militaires russes les plus qualifiées, est arrivé à des résultats tranquilisants. La situation de la Russie est déjà améliorée par les modifications qui se sont produites récemment sur le terrain balkanique. Elle n'aurait plus à envoyer de troupes à la frontière roumaine, la Roumanie n'yant plus partie liée avec l'Autriche. Ce serait peut-être, au contraire, l'Autriche qui aurait à envoyer des troupes pour surveiller la Roumanie. D'autre part, le renforcement de la Serbie et l'effervescence parmi les Jougo-Slaves obligeraient l'Autriche à détacher une partie de ses forces vers le Sud. Aux forces que pourraient lui opposer l'Allemagne et l'Autriche, la Russie opposerait trente et un corps d'armée, et sa mobilisation pourrait, grâce aux perfectionnements réalisés, s'effectuer en seize jours, contre dix jours que prendrait la mobilisation allemande.

Il faudrait noter, en outre, que la Russie n'est pas arrivée à la limite de l'effort possible, et que, à de nouvelles augmentations des effectifs allemands, elle pourrait répondre par des augmentations plus grandes encore.

De tout cela il résulte que la Triple-Entente n'est en rien inférieure à la Triple-Alliance, et que, lorsqu'elle lui cède, c'est donc plutôt par timidité que par nécessité.

Les troubles d'Albanie

LA REPONSE DES PUISSANCES

Durazzo, 20 juillet.

Les représentants des grandes puissances ont répondu aux insurgés qui les avaient priés de venir à Chiak, pour entamer des négociations dans cette ville, qu'ils consentaient à l'ouverture de négociations, mais à condition qu'elles aient lieu à Durazzo.

Si, toutefois, les envoyés des insurgés ne croient pas être en sûreté dans cette ville, les représentants des puissances leur proposent de se rendre mercredi à Sassa Blanco, située à environ 8 kilomètres à l'est de la baie de Durazzo, d'où ils seront conduits à bord d'un des navires de guerre mouillés au large de Durazzo et sur lequel se trouveront les représentants des puissances.

FAUSSE ALERTE A DURAZZO

Durazzo, 20 juillet.

Une fausse alerte a mis sur pied toute la garnison de la ville, dans la nuit de samedi à dimanche.

Une fusillade et une canonnade très nourries se firent entendre. Aussitôt, des détachements allemands et autrichiens débarquèrent ; mais, renseignements pris, il ne s'agissait de rien de sérieux, et les marins étrangers rentrèrent à leur bord.

Après l'attentat de Sérajévo

LE COMTE TISZA A VIENNE

Vienne, 20 juillet.

Le comte Tisza, président du conseil hongrois, est venu de nouveau, hier, à Vienne, où il a conféré avec le comte Berchtold au sujet des résultats de l'enquête sur l'attentat de Serajevo.

Le comte Tisza a eu ensuite une conférence avec le comte Stuergh, puis est reparti pour Budapest.

L'AMBASSADEUR D'AUTRICHE A ROME SE REND A ISCHL

Vienne, 20 juillet.

M. Meney de Kapos-Mère, adbassadeur d'Autriche-Hongrie à Rome, est parti pour Ischl, où il doit conférer avec l'empereur.

On prétend que le comte Berchtold sera reçu à nouveau, cette semaine, par François-Joseph.

Yacht en feu

TROIS VICTIMES

New-York, 20 juillet.

A la suite d'une explosion de gazoline, le yacht *Blue-Bird*, appartenant à M. Gavit, a pris feu, hier, dans la rade et a été complètement détruit. Trois hommes de l'équipage ont été mortellement brûlés.

Le calme est rétabli à Haïti

Port-au-Prince, 20 juillet.

Les insurgés qui avaient tenté de s'emparer du pouvoir ont été mis en fuite.

Un grand nombre d'entre eux se sont réfugiés à la légation Dominicaine. La fusillade a été très vive.

Des coups de feu ont été tirées sur les légations étrangères, notamment sur celle d'Allemagne, mais il n'y a pas eu de victimes.

Le gouvernement haïtien a procédé à des exécutions sommaires. Le calme est rétabli.

La revue navale de Spithead

Portsmouth, 20 juillet.

Le yacht royal *Victoria and Albert*, ayant à bord le roi George V et le prince de Galles, a quitté Portsmouth ce matin de bonne heure pour la rade de Spithead.

A neuf heures, sous le commandement du roi, la flotte mobilisée sur le pied de guerre et rassemblée dans la rade, en vue de Beachi-Head, a levé l'ancre et s'est dirigée en ordre de bataille vers la haute mer.

Le yacht *Irène*, suivi du *Victoria and Albert*, étaient en tête, puis venaient l'*Alexandra* et l'*Enchanteresse*, ce dernier transportant les lords de l'amirauté.

A la hauteur du phare de Nab, tous ces yachts se sont rangés de côté et ont pris leur mouillage. Les vaisseaux de guerre ont alors défilé devant le roi.

Le temps était très mauvais ; la tempête soufflait, accompagnée d'une grosse pluie tombant en rafales. La mer était houleuse, mais il n'y avait pas de brouillard.

ALLEMAGNE

OFFICIERS DE POLICE INCULPES DE DETOURNEMENTS

Berlin, 20 juillet.

Des officiers supérieurs de la police de Brandebourg ont été arrêtés sous l'inculpation de détournements.

La Crise Mexicaine

L'ATTITUDE DU GENERAL VILLA

Washington, 20 juillet.

Les milieux officiels ont appris que le général Villa lève des impôts dans le nord du Mexique, malgré les ordres du général Carranza.

D'après les renseignements reçus par les ministères américains de la guerre et de la marine, le général Villa a l'intention de former une république distincte composée des Etats de Chihuahua, Coahuila et Senora, dont il serait le dictateur.

VERS LA CONCILIATION

New-York, 20 juillet.

M. Hanna, consul des Etats-Unis à Monterey, confirme la dépêche annonçant que le général Carranza a consenti à se rencontrer avec les trois commissaires du Président Carbajal, pour s'entendre sur le transfert du gouvernement à Mexico.

Carranza a promis de suspendre les hostilités pendant les négociations.

LA RETRAITE DU GENERAL HUERTA

Puerto-Mexico, 20 juillet.

Les généraux Huerta et Blanquet partiront demain à bord du *Dresden*, et les membres de la suite de l'ex-président, sur le steamer *Mexico*.

Le général Huerta a passé la journée d'hier dans son wagon, à fumer et à converser, mais il paraissait moins gai que d'habitude.

RUSSIE

LE NOUVEL ATTACHE NAVAL A BERLIN

Berlin, 20 juillet.

L'attaché de marine russe à Berlin, le capitaine de frégate Von Berens, a été remplacé par le capitaine Rynsski Korsakoff, qui est déjà arrivé à Berlin.

Le capitaine Von Berens a reçu l'ordre de se rendre à Dantzig pour y prendre livraison du nouveau croiseur russe *Amiral-Misseskvi*.

TURQUIE

A LA CHAMBRE

Constantinople, 20 juillet.

La Chambre a voté, dans une séance de nuit, le budget du ministère des travaux publics.

Une motion déposée par plusieurs députés, tendant à mettre les cabinets Kiamil et Gazhi Mouktar en accusation, a été renvoyée à une commission spéciale.

ITALIE

DES CHEMINOTS DECLARENT LA GREVE

Rome, 20 juillet.

A Ancône, les membres du syndicat des cheminots ont déclaré la grève pour protester contre les punitions infligées à 428 employés et ouvriers des chemins de fer de l'Etat pour la récente grève.

CANADA

SITUATION CRITIQUE A BORD D'UN NAVIRE JAPONAIS

Ottawa, 20 juillet.

La situation est des plus critiques à Vancouver, par suite de l'attitude violente des Hindous, à bord du *Komagata Maru*.

Sir Robert Bordon, premier ministre, a donné l'ordre au croiseur canadien *Rainbow*, qui se trouve actuellement à Eskimo, de se rendre à Vancouver pour aider la police qui est montée à bord du *Komagata Maru*.

GRANDE-BRETAGNE

LA QUESTION DE L'ULSTER

Londres, 20 juillet.

Cet après-midi, à la Chambre des communes, M. Asquith a annoncé que le speaker, sur l'invitation du roi, présidera la Conférence de l'Ulster, qui doit se réunir au Palais de Buckingham.

La seconde lecture du bill d'amendement a été ajournée.

Le Tour de France cycliste

LA DOUZIEME ETAPE : GENEVE-BELFORT

Genève, 20 juillet.

Les 55 coureurs arrivés à Genève ont pris le départ ce matin, à 3 h. 30. L'envolée leur a été donnée sur laplace Monbrillant.

Tous en peloton

Morez, 20 juillet.

54 kilomètres. — Passent dans l'ordre suivant ; à 5 h. 37, J. Alavoine, Pelissier, Rossius, Thys, Louis Engel, Scieur, Garrigou, Baumier, Brocco, Lambot ; à 5 h. 45, Munro, Spiessens, Godivier, Egg, Georget, Nempon, Charron, Heusghem, Botte, Guyon, Vandenberghe, Coomans, Faber, qui a crevé deux fois ; 5 h. 47, Trousselier, Neboux, Kippert, Tuytten, Leclerc.

Egg a la défaillance

Pontarlier, 20 juillet.

115 kilomètres. — Temps splendide. Premier peloton passe à 8 heures. Il comprend Thys, Pélissier, Christophe, Ernest Paul, Rossius, J. Alavoine, Heusghem, Decroye, Louis Engel, Degy, Duboc, Trousselier. — 8 h. 5 : Alpini, Kirkham ; 8 heures 15 : Egg, Dumont, Kippert, Munro.

A Morteau, 144 kilomètres : 40 coureurs ensemble à 9 h. 10.

En retard sur l'horaire

Montbéliard, 20 juillet.

217 kilomètres. — Le peloton de tête, conduit par Faber, passe ici à 11 h. 41. Reconnu : Garrigou, Trousselier, Thys, Vandenberghe, Georget, Lambot, Pélissier, Alavoine, Baumler, Heusghem, etc. 11 heures 42, Charron ; 11 h. 45, Petitjean.

Trente-trois coureurs ensemble

Lure, 20 juillet.

252 kilomètres. — Trente-trois coureurs ensemble à une heure.

L'ARRIVEE

Belfort, 20 juillet.

Voici les résultats de l'étape Genève-Belfort :

1. Pélissier, en 12 h. 32 m. 5 s. ;
2. Alavoine, en 12 h. 33 m. 20 s.
3. Dubos, en 12 h. 34 m. 35 s. ;
4. Rossius, 5. Baumler, 6. Thys, 7. Nempon, 8. Coomans, 9. E. Georget, 10. Thiberghien.

Un monument à Henri Fabre

M. Augagneur, ministre de l'instruction publique, présidera le 8 août à Avignon, l'inauguration du monument, œuvre du statuaire Charpentier, érigé dans l'enceinte même de l'école normale d'instituteurs, en l'honneur de l'entomologiste Henri Fabre, le plus illustre des élèves de cette école.

Si cette date du 8 août a été choisie, c'est dans la pensée de permettre au personnel enseignant primaire de France, qui a si généreusement et si unanimement participé à la souscription, d'être associé, dans la plus large mesure aussi, à la cérémonie et à la fête d'inauguration. Le 10 août, en effet, s'ouvrira à Nîmes (à deux pas d'Avignon) le congrès national annuel des Amicales d'instituteurs et d'institutrices, qui réunira de 1.500 à 2.000 délégués de ces associations, venus de tous les points de la France. On espère que nombre de congressistes avanceront volontiers leur voyage pour participer à la glorification de l'illustre nonagenaire de Sérignan.

Distribution des Prix

Ecole Saint-Jean-de-Béthune — Versailles

La distribution des prix à l'Ecole Saint-Jean, de Versailles, a eu lieu le samedi 18 juillet, sous la présidence de Mgr Gibier, entouré de M. le vicaire général Millot, de M. le chanoine Léon, directeur de l'Ecole, de MM. le doyen du Chapitre, le curé de Notre-Dame, le chanoine Caron, Lefebvre du Prey, député ; de M. H. Louvet, président, et des membres du conseil d'administration.

Voici les noms des élèves le plus souvent cités :

Prix des Anciens Elèves : J. Mayran de Chamisso.

Philosophie : E. Cadoret, J. Mayran de Chamisso.

Première : J. Gayrard, M. Flé, J. Bénech, N. d'Arcy, J. de Mauduit.

Seconde : J. Maglioni, Petit, R. de Boysson, J. Ventadour, F. Daufresne, R. Graffin, L. Jeanson, L. de Carrief.

Classes du 1er Cycle : A. de Lesquen, L. Giraud, M. de Sainte-Opportune, G. Boccard, A. de Mauduit, M. Courtois, A. de La Rivière, R. Laporte, J. Louvet, Y. de Charnacé, Y. Leproust, A. L'Ecuyer de Villers, P. Herman, G. Rousseau, P. Charliat, R. Babin, J. Berger, J. Brionne, J. Fouquet, F. Ricard, J. Petit, J. de Beausse, L. Leblanc, P. Descamps, P. Sautreau, J. Grasset, R. de Broin.

Classes élémentaires : L. Louvet, A. Boudard, Ph. et M. Defaucompret, L. Flé, J. Savornin, A. Argand, R. Choppin de Janvry, J. Maisonhaute, R. de Morgan, Ph. Graffin, R. Passy-Thellier, G. Lexa.

Ecole Notre-Dame de Boulogne

La distribution des prix aux élèves de l'Ecole Notre-Dame de Boulogne-sur-Seine, a eu lieu dans une des cours de la maison. Elle était présidée par M. l'abbé Delmas, supérieur du séminaire des Missions étrangères.

Voici les noms des élèves le plus souvent proclamés :

Philosophie. — J. Lucas, Ch. Poirier, A. Cuignet.

Première. — R. Couderc, M. Récoux, P. Mennessier, A. Morgand, J.-P. Chaudron.

Seconde. — C. Calisti, P. Forest, Henri Bernard, J. Gardet, M. Mouvet, G. Rousselot.

Troisième. — J. Sonias, J. Haman, P. Chabert, M. Deleuze, R. de Serlay, C. Serantès, R. Degusseau.

Quatrième. — J. Millot, A. Couderc, J. Poirer, P. Pomar, R. Bourgoing, G. de Magnauville.

Cinquième. — R. de Laprade, M. Bruté de Rémur, J. Répetti, Y. Cotté, D. Déléris, J. Lacoste, X. Maudet, J. Royer, R. Bréard, M. Baud, G. Odelin.

Sixième. — J. Bassompierre, J. de Véren, H. Roger, G. Mennessier, R. Vacquier, O. Pierro, J. de Saint-Léger, M. Thivat, Jouanot, M. Le Dault, P. Bonnet.

Septième. — M. Lescanne, J. Darré, Landrieu, F. Morize, A. Lemaistre, M. Borderiou, R. Cozic, G. Champenois, G. Le Dault, J. Choppin, J. Rivière, Renault, R. Bucquet.

Huitième. — H. Legerd, P. Labiniette, G. Bonnet, G. Brulet de Rémur, A. Jouanot, Ph. Pomar, J. Brodeaux, L. Marc, P. Cottin, J. Le Doyen.

Neuvième. — J. Legerd, J. Baudet, E. Hacquin, R. Fraysse, Rixi, R. Lafon, R. Junet.

Dixième. — Pierre Morize, L. Benoist, M. Lacoste, P. Rivière, A. Jameau, M. Courant, H. Rivière de Précourt, S. Mazet, M. Mosdier, M. Odelin, E. Loiseleur de Longchamps, Carlo Martin des Pallières.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

M. Poincaré en Russie

EN RADE DE CRONSTADT

Cronstadt, 20 juillet.

A 1 heure 55, par un temps ensoleillé, le yacht *Alexandria*, ayant à bord l'empereur Nicolas, arrive à Cronstadt, venant de Péterhof. Il salue toutes les unités russes réunies dans la rade. Les canots se détachent du yacht *Strela*, transportant sur l'*Alexandria* le ministre de la marine; MM. Paléologue, Isvolsky, Sazonoff; les attachés militaire et naval de France; le général Panteleef, attaché à la personne de M. Poincaré pendant son séjour en Russie.

Les croiseurs *Gromovoï, Palada, Baian, Amiral-Makaroff, Bogaty, Rurik*, portant l'amiral Essen, commandant les forces de la Baltique, et arborant le grand pavois, se dirigent à la rencontre de l'escadre française, qui est escortée par huit torpilleurs russes depuis dimanche soir.

L'escadre française arrive en rade de Cronstadt à deux heures précises et tire une salve de 31 coups de canon.

Les forts de Cronstadt répondent, puis toutes les unités russes tirent 21 coups de canon pour saluer le président de la République.

L'escadre française répond; les orchestres jouent la *Marseillaise* et l'*Hymne russe*.

L'ARRIVEE A PETERHOF

Saint-Pétersbourg, 20 juillet.

Les pavillons impérial et présidentiel flottent au même mât de l'*Alexandria*, qui se dirige vers Péterhof. Sur le pont, l'empereur entretient avec MM. Poincaré et Paléologue une conversation très animée.

La flotte impériale suit le yacht, convoyée par plusieurs vigies. Tandis que l'*Alexandria* approche de Péterhof, les canons des ouvrages de terre tirent des salves, et les navires ancrés dans la petite rade déploient le grand pavois.

Devant le grand palais, rouge et blanc, conçu selon le style de Pierre-le-Grand, les pièces d'eau jouent, ainsi que la grande fontaine de « Samson ».

L'*Alexandria* accoste à 3 heures précises.

L'empereur et M. Poincaré sont reçus au débarcadère de Péterhof, devant le grand palais, par les grands-ducs Nicolas, Serge, Cyrille, André, Dimitry, Boris, la maison militaire ayant à sa tête le prince Orloff, les généraux et leurs aides de camp, le personnel de l'ambassade de France, et les autorités locales.

Pendant la présentation de la suite, la garde d'honneur présente les armes.

Puis l'empereur et le président montent dans une voiture attelée de quatre chevaux à la daumont, suivie d'un peloton de cosaques aux uniformes rouge et or, appartenant à l'escorte de l'empereur.

La voiture défile devant le front des troupes de la garnison de Péterhof, massées en face de l'entrée du palais.

Les soldats présentent les armes, les musiques jouent la *Marseillaise*, tandis que la foule acclame le président de la République avec enthousiasme.

La revue terminée, le cortège regagne le palais, à l'entrée duquel la garde d'honneur des tirailleurs présente les armes.

Le ministre de la Cour, le grand maréchal et le grand maître des cérémonies reçoivent M. Poincaré, qui est reconduit par l'empereur vers ses appartements particuliers.

Saint-Pétersbourg, 20 juillet.

L'empereur, dérogeant au programme pour leur donner une marque particulière de bienveillance, a retenu à déjeuner à bord de l'*Alexandria*, avant de partir au-devant de M. Poincaré, l'ambassadeur de France et les attachés militaire et naval français.

La conversation du souverain et de M. Paléologue a servi de préface à celle que Nicolas II et M. Poincaré ont eue pendant trente-cinq minutes, dans le trajet de Cronstadt à Péterhof.

LES PREMIERES VISITES

Saint-Pétersbourg, 20 juillet.

Peu de temps après l'arrivée de M. Poincaré, l'impératrice Alexandra-Feodorowna, accompagnée de ses deux filles, les grandes-duchesses, tous les membres du Grand Palais. Elle reçoit le Président de la République dans la salle blanche.

L'empereur assiste à l'entretien, ainsi que les dames de la suite de l'impératrice et le grand-maître des cérémonies.

La famille impériale part ensuite pour la villa Alexandria, tandis que M. Poincaré, accompagné du général Beaudemoulin, monte en automobile et fait visite aux grands-ducs Nicolas, Pierre, Dimitri, Serge et Boris, ainsi qu'aux grandes-duchesses Anastasie et Militza.

LE DINER AU GRAND PALAIS

Saint-Pétersbourg, 20 juillet.

Le dîner de gala offert par le tsar en l'honneur de M. Poincaré a lieu dans la salle Pierre-le-Grand, toute décorée blanc et or et garnie de nombreux tableaux ayant trait à l'histoire du grand empereur. La salle est éclairée par plus de mille bougies.

Cinq tables sont dressées, ornées de surtouts en argent de style Louis XIV. Les deux tables du centre sont fleuries à profusion aux couleurs françaises : roses rouges et blanches et bleuets.

Le service est de porcelaine bleue et blanche. La domesticité porte la tunique écarlate galonnée d'or et la culotte blanche.

Un fumoir est installé sur la terrasse donnant sur le parc.

L'impératrice avait à sa droite M. Poincaré et à sa gauche le tsar. En face de l'impératrice, se trouvait le comte Freedericksz, ministre de la Cour, ayant à sa droite M. Viviani et à sa gauche M. Paléologue.

Assistaient au dîner : deux des filles de l'empereur, les grandes-duchesses Olga et Tatiana, tous les grands-ducs et les grandes-duchesses, tous les membres du gouvernement, les commandants des navires français, le personnel de l'ambassade de France et tous les dignitaires de la Cour.

LES TOASTS

Toast de Nicolas II

Saint-Pétersbourg, 20 juillet.

A la fin du dîner, le Tsar s'est levé et a porté en français le toast suivant :

Monsieur le Président de la République,

Laissez-moi vous exprimer combien je suis heureux de souhaiter la bienvenue, ici, au Chef de l'Etat ami et allié, qui est toujours assuré de rencontrer l'accueil le plus chaleureux en Russie. Mais aujourd'hui, notre satisfaction de pouvoir saluer le Président de la République française est encore doublée par le plaisir de retrouver une ancienne connaissance avec laquelle je fus charmé de nouer, en 1912, des relations personnelles.

Unies de longue date par les sympathies mutuelles de leur peuple, puis par des intérêts communs, la France et la Russie sont, depuis presque un quart de siècle, étroitement liées pour mieux poursuivre un même but consistant à sauvegarder leurs intérêts et à collaborer au maintien de l'équilibre et de la paix en Europe.

Je ne doute pas que, fidèles à cet idéal pacifique, s'appuyant sur une alliance éprouvée ainsi que sur des amitiés communes, nos deux pays continueront à jouir des bienfaits de la paix, assurée par la plénitude de leur force, en resserrant toujours davantage les liens qui les unissent.

Avec ce vœu très sincère, je lève mon verre à votre santé, à la prospérité et à la gloire de la France.

Après ce toast, l'orchestre de la Cour a joué la *Marseillaise*.

Toast de M. Poincaré

M. Poincaré a répondu dans les termes suivants :

Je remercie Votre Majesté de son accueil si cordial. Je la prie de croire qu'il m'est agréable de rendre une nouvelle visite à l'auguste souverain du peuple ami et allié, fidèle en cela à la tradition suivie par mes honorables prédécesseurs, venus apporter à l'Empereur de Russie le solennel témoignage des sentiments immuables de tous les cœurs français.

Vingt-cinq ans ont passé depuis que, dans une claire vision du destin, nos pays ont uni les efforts de leur diplomatie. Les heureux résultats de cette association permanente se font sentir chaque jour pour maintenir l'équilibre dans le monde.

Fondée sur une communauté d'intérêts, consacrée par la volonté pacifique des deux Gouvernements, appuyée sur des armées de terre se connaissant, s'estimant, habituées à fraterniser ; affermie par une longue expérience, complétée par de précieuses amitiés, l'alliance, dont l'Illustre Empereur Alexandre III et le regretté Président Carnot prirent la première initiative, a constamment donné une preuve de son action bienfaisante d'inébranlable solidité.

Votre Majesté peut être assurée, demain comme hier, que la France poursuivra, dans une collaboration intime, quotidienne, avec son Alliée, l'œuvre de paix et de civilisation à laquelle les Gouvernements des deux Nations n'ont cessé de travailler.

Je lève mon verre en l'honneur de Votre Majesté, des Impératrices Alexandra et Marie, du grand-duc héritier et de toute la famille impériale. Je bois à la grandeur et à la prospérité de la Russie.

L'orchestre a joué ensuite l'*Hymne russe*.

Après le dîner, M. Poincaré a admiré le parc et les fontaines illuminées par huit mille lampes.

LES DECORATIONS

Saint-Pétersbourg, 20 juillet.

Le Tsar a conféré à M. Paléologue l'ordre d'Alexandre Newsky, à M. de Margerie l'ordre de l'Aigle Blanc, à M. William-Martin le grand-cordon de Sainte-Anne et au commandant Gallot, la plaque en diamants de Sainte-Anne.

LA PRESSE RUSSE

Saint-Pétersbourg, 20 juillet.

La presse pétersbourgeoise : *Gazette de Saint-Pétersbourg, Kopeika, Pétersbourgskiliston*, est unanime à souligner le caractère pacifique de l'alliance franco-russe, et à attribuer à l'entrevue du tsar et de M. Poincaré une importance particulière « pour le resserrement des liens entre la France et la Russie au point de vue militaire, qui sont le gage de la paix ».

Le *Reitch*, journal d'opposition au gouvernement, fait toutefois des réserves touchant les sacrifices militaires trop lourds imposés par l'Alliance. Néanmoins, il salue celle-ci comme « une nécessité politique permanente ».

LA PRESSE ITALIENNE

Rome, 20 juillet.

La *Tribuna* écrit :

« La politique extérieure française a eu deux objectifs en ces dernières années : lier l'Angleterre à la France et à la Russie par un pacte d'alliance et donner à la politique russe une orientation antigermanique.

« La France, à ce point de vue, a complètement échoué. Il est probable que M. Poincaré s'en est convaincu et, dans ce cas, sa visite au tsar n'a qu'une importance négligeable.

Concours de Rome

Gravure en taille douce

L'exposition s'est ouverte hier matin. Voici les noms des logistes :

M. Rigal, né en 1888 à Marvejols (Lozère), élève de MM. Sulpis, G. Ferrier et Baschet ; M. Manchon, né en 1884 à Dozulé, élève de MM. Waltner, G. Ferrier et Gervex ; M. Bouffanais, né en 1885 à Champagne-de-Belair (Dordogne), élève de MM. Laguillermie, Cormon et J.-P. Laurens ; M. Godard, né en 1886 à Vaucouleurs, élève de MM. Waltner, G. Ferrier et Sulpis ; M. Paulin, né en 1888 à la Ferté-Loupière (Yonne), élève de MM. Laguillermie, G. Ferrier, R. Collin et Brémond ; M. Binet, né en 1889 à Versailles, élève de MM. Laguillermie, R. Collin, Dezarrois ; M. Buthaud, né en 1886 à Saintes, élève de MM. Waltner, G. Ferrier et Humbert ; M. Matossy, né en 1891 à Besse-sur-Braye (Sarthe), élève de MM. Waltner et G. Ferrier.

Ces huit concurrents avaient à exécuter un tireur d'arc, d'après le modèle vivant, et un dessin, d'après le Discobole.

Le jugement sera rendu jeudi.

Aujourd'hui, exposition du concours de sculpture.

CHUTE DES CHEVEUX
LOTION RADIOSÈVE
le Flacon 10 fr.
F^co 10,85
PLUS DE TÊTES CHAUVES
PLUS DE MALADIES DU CUIR CHEVELU
INTÉRESSANTE BROCHURE FRANCO SUR DEMANDE
PELADE
GUÉRISON RADICALE
Par le Topique Sébogène
le Flacon 5 fr. F^co
LEMERLE Ph^cien à Paimbœuf (Loire Inf.) et toutes ph^cies

Le Procès de Mme Caillaux

PREMIÈRE AUDIENCE

Impressions d'audience

Toutes les figures des grandes premières sont là. Voici dans la presse, dont la moitié au moins n'a pas déjeuné, et ne déjeunera pas, Paul et Guy de Cassagnac, Gustave Téry, Arthur Meyer, Adolphe Brisson, Renaudel, P.-H. Loyson, Almereyda.

Ceci dit, il fait entrer les jurés qui à l'appel de leur nom prêtent serment.

Le président, M. Albanel, fait introduire l'accusée qui entre, pâle, très simple et après un coup d'œil à la salle, écoute la lecture de l'acte d'accusation. Puis c'est l'appel des témoins dont les noms provoquent un fort remous de curiosité, et bientôt le président Albanel donne la parole à l'accusée.

Très émue, émotionnée, après avoir jeté des regards inquiets sur la salle, ses premiers mots s'entendent à peine, mais sur une invitation du président, elle se fait violence, assure sa voix et raconte sa vie, simplement, sans pose. Mais quand elle en arrive à la campagne de diffamation qui précéda le drame du *Figaro*, sa parole est plus assurée et devient même vibrante quand, s'insurgeant contre les accusations reconnues fausses au sujet de la fortune de M. Caillaux, elle défend la vie politique de son mari.

C'est sans difficulté ni hésitation que, sur une question du président, elle s'explique sur les fameuses photographies des lettres intimes, cette singulière épée de Damoclès brandie par les adversaires de l'ancien ministre.

Elle proteste énergiquement que ce n'est pas la crainte de la publication du rapport Fabre qui a motivé sa décision de mettre fin à la campagne du *Figaro*, mais, selon ce qui leur avait été dit la veille, celle d'une lettre intime écrite sur du papier à en-tête de la préfecture de la Sarthe, qui devait paraître le 17 mars.

Après une courte suspension d'audience, à deux heures et demie, Mme Caillaux continue la douloureuse confession et en arrive à l'heure tragique.

Nettement, sans détours, après sa conversation avec le président Monier et avoir exposé les transes en lesquelles elle vivait, elle explique le geste malheureux qu'elle déclare regretter sincèrement ; mais arrivée au tête à tête tragique, l'émotion éprouvée au rappel des faits la faisant hésiter, le président Albanel lit le passage de l'acte d'accusation que Mme Caillaux écoute en pleurant.

Cependant, l'accusée provoque le rire de quelques personnes quand, ayant à s'expliquer sur les coups de revolver tirés par elle, elle dit qu'ils sont partis presque involontairement.

La phrase « *Ces revolvers-là, monsieur le président, ça part presque tout seuls !* » ont en effet le don d'égayer une partie de la salle, et pourtant, rien n'est plus vrai. Le pistolet « browning » est une arme de sûreté pour qui sait s'en servir, mais non pour une femme qui l'a acheté le matin même ; j'en appelle à tous ceux qui connaissent l'instrument.

Un moment après, rappelant aux jurés le désespoir qu'elle éprouvait devant son impuissance, parlant de son bonheur, de sa fille, Mme Caillaux, secouée par l'émotion, doit se cramponner à la barre, pour se soutenir, puis elle s'écroule sur son siège la tête dans ses mains.

M. Carpin, commissaire de police, le premier entendu, sur une question de Me Labori, répond que lorsque Mme Caillaux lui déclara qu'elle n'avait pas eu l'intention de tuer M. Calmette, elle lui parut sincère.

Après la déposition des agents, M. le président Monier est introduit : tourné du côté des jurés, il leur retrace l'entrevue qu'il eut avec Mme Caillaux et les arguments qu'il lui donna de l'impossibilité d'entamer une action judiciaire contre M. Calmette. Très précis, rappelant une campagne de diffamation qu'il dut subir, il rappelle qu'il conseilla le calme à Mme Caillaux. Sur une question de Me Chenu au président Monier, Me Labori intervient et lui demande si, en toute sincérité, il ne pense pas, qu'en ayant déclaré à Mme Caillaux que la loi française ne lui donnait aucune chance d'arrêter la campagne de diffamation entreprise contre son mari, alors qu'elle avait déjà rédigé un projet d'assignation, il lui aurait enlevé la dernière espérance d'obtenir justice ?

M. le président Monier hésite un moment, entre la partie civile et la défense : il doit en effet peser ses paroles ; il semble d'abord répondre conformément au désir de Me Chenu, mais sur une nouvelle question directe de Me Labori, il répond qu'en effet, il se peut que Mme Caillaux ait interprété ses paroles dans le sens où elle l'indique.

Me Labori souligne cet aveu pour MM. les jurés et de suite, M. le président Albanel lève la séance.

Voilà ce que fut cette première journée, qui ne pouvait d'ailleurs, être autre, mais qui, si j'en crois mon flair, en laisse prévoir d'autres beaucoup moins calmes. Et qu'il me soit, en passant, permis de m'étonner de l'attitude de certains avocats qui, lorsque les réponses de l'accusée ne leur conviennent pas, réflexionnent à voix haute, ricanent et se tiennent déplorablement en un endroit où ils devraient donner l'exemple de la dignité, en laissant avec leur veston et leur chapeau, leurs opinions au vestiaire. Qu'ils imitent donc un peu l'attitude de Me Henri-Robert qui suit les débats sans broncher.

Il ne faudrait cependant pas oublier, et ceci s'adresse également à des confrères qui ne se contentent pas de jeter leurs réflexions sur le papier, ce qui pourrait, si l'on ne gardait son calme, transformer la Cour d'assises en une salle de réunion publique; il ne faudrait pas oublier que l'accusée qui est là défend sa tête, sa vie, son honneur. Ce qu'on admettrait chez n'importe quel accusé, pourquoi donc le refuser à Mme Caillaux ?

Mais tout cela, c'est prêcher dans le désert. J'ai ouï un confrère, sur la simple vue des physionomies du jury, déclarer sur un ton péremptoire, *que c'était Caillaux qui en avait imposé la liste*, simplement ! En réponse à cette misérable sottise, qu'il me soit donc permis de dire maintenant que le camarade que je comptais voir siéger a été, j'ignore encore pour quel motif, récusé ; or, il me semblait plutôt favorable à Mme Caillaux ; ceci devrait suffire à prouver l'infamie de ceux qui n'hésitent pas à répandre de telles accusations.

Mais nous en entendrons bien d'autres ! Contentons-nous de faire notre devoir en empêchant dans la mesure du possible, qu'on ne maquille pas trop la vérité.

L'AUDIENCE

Il est midi vingt quand la Cour fait son entrée. Mme Caillaux apparaît au même moment entre deux gardes. Très simple en noir et blanc. Les traits un peu tirés ; elle répond aussitôt d'une voix ferme au président qui, selon l'usage, lui demande son nom : Henriette Renouard.

Puis les jurés prêtent serment l'un après l'autre, de juger en leur âme et conscience et le président donne la parole au greffier, M. Wilmès, pour lire l'acte d'accusation.

On connaît ce document que nous avons publié il y a quelques jours.

L'interrogatoire

Il est 1 heure. — Le président s'adressant à la Presse demande si chacun est bien à sa place, ajoutant qu'à la moindre manifestation il ferait évacuer la salle.

Puis il se tourne vers la prévenue.

D. — Madame, levez-vous. Vous vous appelez Henriette-Geneviève Raynouard, vous êtes née le 6 décembre 1874, vous vous êtes mariée en 1894 avec M. Léo Claretie dont vous avez eu deux enfants, vous avez divorcé en 1910 et vous vous êtes remariée en 1911 avec M. Caillaux. Qu'avez-vous à dire sur cette période de votre existence ?

R. — Pas grand'chose. J'ai été élevée chez mes parents jusqu'à 19 ans, comme on l'est dans notre milieu, je n'ai jamais été en pension et je me suis en effet mariée à 19 ans ; mais je ne fus pas heureuse et seuls mes deux enfants me firent retarder un divorce devenu nécessaire pour incompatibilité d'humeur. Enfin j'épousai M. Caillaux, et ce fut dès lors le bonheur, un bonheur complet. Nous avions tout à souhait, il est vrai : santé et fortune ; une fortune honorable qui nous venait de nos parents et nous permettait de vivre très heureux. Ah ! comme dès lors j'aurais voulu rendre à M. Caillaux toute l'affection qu'il a eue pour moi depuis le début de notre mariage. Il était alors président du conseil, et la calomnie déjà commençait à faire son œuvre ; on l'accusait de trafiquer je ne sais comment de son mandat et d'avoir vendu le Congo à l'Allemagne.

A ce moment Mme Caillaux s'arrête et demande à s'aider de documents qu'elle a recueillis et de notes qu'elle a jetées sur le papier, au hasard, pour préciser ses souvenirs.

Elle lit des passages d'article du *Figaro*, relatifs à l'affaire Prieu et à l'affaire du Comptoir d'Escompte.

La lettre « Ton Jo. »

Le 10 mars, M. Calmette menace mon mari. Le 13, la lettre « Ton Jo » paraît. On nous l'avait annoncé et nous n'avions pas voulu y croire.

D. — Parlons tout de suite de la lettre de M. Caillaux du 25 septembre, dans laquelle il vous raconte dans quelles circonstances les deux lettres avaient disparu, avaient été détournées par sa première femme. Expliquez à MM. les jurés également ce fait-là.

R. — J'ai renvoyé les lettres. M. Caillaux les avait rangées dans le tiroir de son bureau, au rez-de-chaussée. Le lendemain matin... Je suis extrêmement gênée pour expliquer tout cela.

D. — *Ne dites que ce que vous voulez dire, vous n'êtes pas obligée de dire ce que vous ne voulez pas dire.*

R. — Je vais être obligée de mettre en cause plusieurs fois Mme Gueydan, la première femme de mon mari ; je le ferai avec le plus de discrétion possible. Mais, pour me défendre, je dois dire la vérité et je la dirai.

J'étais à Dinard, chez une amie, lorsque M. Caillaux m'écrivit deux lettres. Sur sa demande, je les lui renvoyai Poste restante au Mans. Datées de Mamers et écrites sur papier à en-tête de la Préfecture de la Sarthe, M. Caillaux les plaça dans le tiroir de son bureau au rez-de-chaussée. Le 25 septembre, M. Caillaux m'écrivit qu'elles avaient été volées par sa femme et qu'elle comptait s'en servir pour nous déshonorer, et non pas pour divorcer. Je partis pour Florence et, là, le secrétaire de mon mari m'écrivit que je n'avais plus rien à craindre, que les lettres étaient brûlées et que M. Caillaux était parti en Egypte avec sa femme.

En 1910, M. Caillaux demande pourtant le divorce ; je savais que j'étais espionnée par Mme Gueydan et je reçus un télégramme d'un ami qui me disait de me méfier de mon entourage.

Le président. — Mais que contenaient les lettres en question ?

R. — C'étaient des lettres tendres, mais ne dépassant pas les bornes que sait garder un homme bien élevé écrivant à une femme bien élevée. C'était surtout une biographie relatant la vie, les misères des trois dernières années de M. Caillaux, lettres d'ailleurs d'une haute portée morale. La plus longue et c'est surtout ce qui la rendait intéressante pour le *Figaro* m'expliquait les raisons politiques qui l'empêchaient de divorcer 6 mois avant les élections.

Dans la seconde, beaucoup plus courte, il me parlait finances et d'un certain placement fort avantageux qu'il avait fait.

* * *

Et comme le président renouvelait à propos des photographies des lettres une question précédemment posée; voici d'après le compte rendu analytique les explications fournies par Mme Caillaux :

R. Je l'ai su presque aussitôt après mon mariage ou peut-être quelques jours avant. Je ne peux pas préciser; je l'ai su par M. Pierre Mortier qui est venu le dire à mon mari; M. Desclaux est également venu dire à mon mari que ces lettres avaient été offerte par Mme Gueydan à M. André Vervoort.

Les lettres intimes

D. Vous avez dit tout à l'heure que c'était un peu avant ou un peu après votre mariage que l'on vous parla de ces lettres que Mme Gueydan avait conservées. Est-ce à ce moment que vous avez su que Mme Gueydan les aurait offertes à M. Vervoort lequel aurait raconté à M. Desclaux l'entretien qu'il aurait eu avec Mme Gueydan ?

R. Oui, monsieur, nous en avons entendu parler de plusieurs côtés.

D. Parlez du fait Vervoort d'abord.

R. Mon mari vous donnerait des explications plus précises. C'est lui qui est venu me dire que nous étions menacés de la publication de ces lettres, qu'elles avaient été offertes à M. Vervoort. M. Vervoort en citait les termes absolument connus de nous seuls et qui identifient ces lettres.

D. M. Caillaux vous a raconté qu'il tenait de M. Desclaux la substance d'un entretien que celui-ci avait eu avec M. Vervoort à l'occasion d'une entrevue de M. Vervoort avec Mme Gueydan... Nous reviendrons tout à l'heure sur cet incident au moment où M. Vervoort sera là.

D'autres personnes vous ont-elles parlé de ces lettres après votre mariage.

R. Oui, monsieur le président. De plusieurs côtés nous étions prévenus, nous avions été avertis qu'elles avaient été offertes à M. Bailby, directeur de l'*Intransigeant*. Or, j'étais en relations avec Mme Chartran, et comme Mme Chartran est une amie de M. Bailby, nous lui avons demandé d'intervenir auprès de ce dernier. Mme Chartran le fit avec sa bonne grâce habituelle et elle vint nous donner la réponse. Elle nous dit que M. Bailby lui avait dit m'avoir rencontrée dans le monde autrefois et qu'il s'était engagé à ne pas publier les lettres.

Quelque temps après Mme Chartran me demanda d'intervenir auprès de mon mari pour obtenir un petit service — je ne me rappelle plus lequel — pour M. Bailby. Plusieurs fois elle est revenue me demander d'insister auprès de mon mari, me disant : « Vous savez combien monsieur Bailby a été gentil pour vous, combien il s'est conduit en galant homme... » C'est donc bien de mes lettres qu'il était question et pas d'autres, puisqu'elles me concernaient personnellement et que Mme Chartran me demandait en retour de rendre un service à M. Bailby.

D. D'autres personnes vous en ont-elles parlé ?

R. Tout le temps nous en entendions parler ; c'était à la Chambre, dans les couloirs... Tous les journalistes en parlaient. Elles avaient été un peu partout, ces lettres; mais je ne peux pas vous donner à ce sujet d'autres précisions que celles que je viens de vous fournir.

D. Alors, avant la publication de la lettre « Ton Jo », vous n'aviez pas la certitude que ces lettres pouvaient être entre les mains de M. Calmette. Pensez-vous qu'il désirait se les procurer ou pensez-vous qu'il les avait entre les mains ?

R. Je savais qu'il avait désiré se les procurer par une conversation qu'il avait eue. Mon mari et moi avions très peur. C'est une conversation à laquelle Mme la princesse Estradère avait assisté et qu'elle m'a rapportée. C'est par cette conversation que j'ai su que M. Calmette cherchait à se procurer les papiers...

D. A quelle époque cette conversation ?.. On a dit dans le mois de janvier...

R. Oui, mais quand on me l'a rapportée, c'était environ un mois avant la publication.

D. Eh bien, arrivons au moment de la publication... Nous préciserons, quand les témoins seront entendus, tous les points qui ne seront pas suffisamment indiqués quant à présent. Vous avez dit à l'instruction qu'en voyant dans le *Figaro* du 13 mars un extrait de la lettre signée « Ton Jo », vous avez compris que les deux lettres soustraites à M. Caillaux en 1909 seraient publiées. Vous avez expliqué — c'étaient là vos paroles, je les cite — qu'il n'y avait pas de doute pour vous à cet égard « que la personne à laquelle cette lettre avait été adressée avait enseveli dans l'oubli et le deuil ses illusions et sa foi ». Vous avez dit : « Chacun de ces mots était un coup de poignard pour moi. » Il constituait une allusion certaine aux autres lettres. Voulez-vous exprimer toute votre pensée à MM. les jurés et leur dire pourquoi vous craigniez la publication de ces lettres ?

* * *

R. Nous avions été avertis avant le 13 mars que la lettre signée « Ton Jo » paraîtrait ; mon mari en avait été averti par différentes personnes, qui pourront vous dire comment, dans quelles conditions. Mais, jusqu'à la publication de la lettre « Ton Jo », nous n'avions pas voulu le croire. Depuis deux ans et demi, ces lettres avaient été offertes un peu partout, tout le monde peut le dire aussi, à l'honneur de la presse, on n'avait trouvé personne, pas un petit journal, si insignifiant qu'il soit pour les publier. Nous n'avions donc pas cru que cette publication se réaliserait, mais enfin, elle s'est réalisée le 13 mars. Le 13 mars, dans l'après-midi, mon mari a été averti, d'abord par des lettres anonymes, sinon que la lettre « Ton Jo », du moins la pareille, allait paraître...

Ce n'est pas là-dessus que nous avons basé notre conviction. Le samedi 14, mon mari a été averti par M. Ceccaldi, député, et par M. Dubarry, directeur de la *Journée républicaine*, que le *Figaro* allait le lendemain continuer sa publication de lettres intimes, et M. Dubarry précisait en disant que la lettre qui allait paraître était écrite sur un papier à l'en-tête de la préfecture de la Sarthe, il précisait une indication qui se trouvait dans cette lettre.

D'ailleurs, une des personnes que je vous cite les lira. Il y a notamment M. Pierre Mortier, qui était venu dire à mon mari que M. Auguste Avril, du *Figaro*, lui avait annoncé la publication de la lettre « Ton Jo », et lui avait dit : « Attendez-vous pour vendredi à une jolie surprise. » Et en effet il y avait eu surprise. Le vendredi, M. Pierre Mortier, rencontrant M. Auguste Avril dans les couloirs de la Chambre lui avait dit que c'était une honte pour le journalisme tout entier d'employer de telles armes. M. Auguste Avril avait répondu : « Oh ! mais nous avons encore bien des choses en réserve. Attendez-vous pour mardi à du nouveau... » On a essayé depuis de dire que c'était le rapport Fabre qu'on voulait publier, mais il est certain que ce n'était pas le rapport Fabre dont il s'agissait, puisque tout le monde en parlait, de ce rapport ; cela ne pouvait pas constituer une surprise, et tous les rédacteurs du *Figaro* sont d'accord pour dire que M. Calmette avait donné sa parole d'honneur de ne pas le publier. Le 14, il avait dit à quelqu'un — un témoin du *Figaro* le rapporte : — « Je ne peux pas le publier ». Par conséquent ce n'est pas cela qu'on annonçait le 13. D'ailleurs, M. Calmette avait donné l'assurance à certaines personnes qu'il ne le publierait pas et aussi à M. Briand, puisque M. Briand l'a dit à tout le monde à la tribune de la Chambre.

Mais, monsieur le président, c'est dans ce qu'écrit le directeur du *Figaro* lui-même que j'ai trouvé la menace de la publication de ces lettres. M. Calmette écrit cette phrase que vous avez lue tout à l'heure : « C'était une injure d'évoquer autour de cette dame... la personne à laquelle cette lettre avait été adressée, avait enseveli dans l'oubli et le deuil ses illusions... »

D. Expliquez votre pensée à MM. les jurés.

R. Mais si on ne connaît pas les deux lettres qui ont été soustraites, il est bien difficile de faire une allusion aux deuils et aux désillusions de Mme Gueydan. Ce n'est pas la lettre « Ton Jo » qui lui a donné des deuils et des désillusions ; ce n'est pas non plus son divorce : elle l'avait bien voulu. M. Caillaux lui avait fait la partie belle. Ce n'était donc pas cela, mais bien une allusion à mes lettres. Mes amis avaient tellement compris cette allusion...

Pour ma situation de femme de M. Caillaux, c'était une allusion désobligeante... que j'ai reçue ce jour-là des quantités d'envois de fleurs, de lettres... On était un peu choqué pour moi. Mais ce n'est pas cela. Je vous signale que dans cette phrase il est dit : « Les papiers », au pluriel, que Mme Gueydan a détruits, comme ses illusions. Il me paraît que c'est une allusion bien nette aux papiers qu'elle a détruits. Il est certain que si on n'avait pas ces papiers en réserve, on n'aurait pas à en parler, on voudrait même les ignorer. Mais il y a aussi : « Je les ramasse dans ce fouillis de choses horribles... » C'est donc bien indiquer que l'on a un fouillis de choses entre les mains.

Mais je trouve encore dans la publication du 16 mars, dans l'article que M. Calmette intitule « Intermède comique », une indication au sujet de publications nouvelles... Intermède comique, les collaborateurs du *Figaro* me paraissent bien mal venus à dire maintenant que M. Calmette n'avait plus rien en réserve car enfin le mot « intermède », on sait très bien ce que cela veut dire en français : cela indique une suite. Et puis, pourquoi aurait-on repris avec cette méchanceté, cette cruauté, le petit nom intime de mon mari ? Ce nom réservé au tête à tête, il est ridiculisé, il est bafoué... « Jo a fait ceci, Jo a fait cela ».

On peut comprendre ce que cela avait de pénible et de douloureux pour moi, mais ce n'est pas cet intermède comique... je crois que c'est comme cela que c'était annoncé et que tel était le titre de cette publication, ce n'est pas cela dont il pouvait s'agir. M. Calmette a publié aussi une autobiographie ; ce n'est pas non plus, bien entendu, cette petite autobiographie écrite de la main du ministre, peut-être écrite sur un vieux bout de papier à lettre très ancien, en travers, ce n'est pas cela qui constitue une allusion au deuil de Mme Gueydan. Ce papier n'est pas détenu par elle ; ce n'est pas cela qui l'intéresse, qui peut lui donner du chagrin et de la douleur.

« Mais il (Caillaux) a la manie de souligner dans ses imprudentes correspondances les mots, etc... »

On dit « ses imprudentes correspondances » au pluriel. Il y a ce fait significatif. Je savais que dans la grande lettre, celle de seize pages, beaucoup de mots étaient soulignés. Donc cela ne peut pas être ce papier qui constitue des imprudentes correspondances. On ne parlerait pas des imprudentes correspondances du ministre, si on ne les avait pas entre les mains.

Il semble qu'on peut comprendre mes craintes quand on pense au hasard vraiment bien extraordinaire qui faisait que M. Calmette aurait eu entre les mains une des trois lettres. Il parlait d'un fouillis de choses dans lequel il recherche la vérité ; il parlait des désillusions de Mme Gueydan ; il parlait des correspondances au pluriel, des papiers qu'elle a détruits, au pluriel. Alors que depuis trois ans nous avons toujours suspendue sur notre tête cette menace perpétuelle d'une publication et que depuis deux jours nous sommes avertis de tous les côtés que des lettres vont paraître le mardi 17, j'étais donc bien convaincue et par là terriblement affolée, en pensant aussi à la responsabilité que j'avais là-dedans.

Nous étions bien convaincus que c'était pour le lendemain qu'il allait paraître des fragments de lettres.

D'autres témoignages sont venus ensuite. Il y a notamment un *post-scriptum* de M. Abel Bonnard. Il a remis à l'instruction un pneumatique que M. Calmette lui avait envoyé, le 13 au matin, dans lequel il dit qu'il a l'intention d'aller prochainement présenter ses excuses et ses regrets à Mme Gueydan pour la publication qu'il a faite. Il met en *post-scriptum* : « C'est le mardi 17 que la discussion sera utile. » M. Abel Bonnard était un collaborateur purement littéraire du *Figaro*. Dans ce pneumatique, il n'est question que de Mme Gueydan. Il est plus que probable que ce petit *post-scriptum* se rapporte à ce qui va paraître le 17 et qu'on veut en discuter avec Mme Gueydan.

On a dit qu'il s'agissait du rapport Fabre. M. Abel Bonnard a déclaré que M. Calmette lui avait dit qu'il s'est engagé à ne pas publier le rapport Fabre, qu'il n'en parlerait pas. Par conséquent, il ne pouvait faire allusion qu'à ce qu'il publierait le 17.

Le président. — Voulez-vous me permettre une toute petite question avant de suspendre l'audience ? L'accusation vous dit qu'on a publié dans la lettre « Ton Jo » des passages qui se rapportaient à la politique ; on peut supposer que dans la lettre dont vous venez de parler tout à l'heure, la longue lettre de seize pages, il ne s'agissait que de passages se rapportant exclusivement à la politique.

* * *

Mme Caillaux. — Il est bien évident qu'en publiant la lettre « Ton Jo », M. Calmette entrait dans la vie privée du ministre, mais enfin il entrait aussi dans la vie privée d'une femme, la destinataire de cette lettre. On dit, on répète que Mme Gueydan n'avait pas autorisé la publication de cette lettre. C'était donc, à mon sens, une grave injure que lui faisait le *Figaro*, en publiant une lettre qui lui avait été écrite dans des circonstances un peu exceptionnelles, quand elle était encore la femme d'un autre. On ravivait pour elle certainement un souvenir douloureux si on apprenait à son grand fils, qui a vingt-six ans, je crois, des choses qu'il ignorait peut-être. Certainement, c'est une grave injure à faire à une femme que de donner par écrit, avec la date et la signature, la preuve des relations qu'elle a entretenues autrefois, mais comment peut-on supposer que le directeur du *Figaro* aurait hésité à me faire à moi, la femme d'un homme à qui il a voué une haine à mort, la même injure qu'il a faite à Mme Gueydan ? C'est impossible. Pour une femme qui a sa dignité, pour une mère, c'était déjà beaucoup.

Mais, monsieur le président, la preuve

que la publication de la lettre « Ton Jo » est une publication privée, c'est M. Calmette lui-même qui l'a donnée. Tenez, si vous voulez me permettre de vous rappeler ce passage :

« La preuve indiscutable, terrible, honteuse, je la donne avec un profond regret, « je l'avoue. Je l'affirme sur mon honneur, « c'est la première fois, depuis trente ans « de journalisme, que je publie une lettre « privée, très intime, malgré la volonté de « son détenteur, de son propriétaire ou de « son auteur. Ma dignité en éprouve une « vraie souffrance. Je m'en excuse auprès « de ceux que cette publication affligera. »

Il continue, et il reprend une seconde fois : « Donc, c'est une lettre privée, très intime, qui établit la félonie de Caillaux. »

Il est donc bien difficile, pour le *Figaro* de venir soutenir que ce n'est pas une lettre privée. C'est M. Calmette lui-même qui le dit : « C'est une lettre très intime. »

Le président. — Puisque vous avez terminé sur ce point, madame, nous allons suspendre l'audience pendant une demi-heure.

Il est 2 h. 5. L'audience est suspendue.

L'audience est reprise à 2 h. 30.

Le projet d'assignation

D. *Si vous voulez rester assise, Madame, vous pouvez le faire.*

R. Oh non, Monsieur, je vous remercie.

D. Vous vous êtes expliquée sur la crainte que vous aviez de leur publication, des dangers et des ennuis que cette publication pouvait vous causer, et vous avez alors tâché, à un moment donné, d'empêcher cette publication. Vous avez songé tout d'abord à employer la voie judiciaire, et, dès le 13 mars, peut-être le 14, peu importe, vous vous êtes adressée à votre avoué Mᵉ Thorel, à qui vous avez demandé des conseils à cet égard.

R. De la part de mon mari, bien entendu.

D. Oui, d'accord ave M. Caillaux, c'est entendu. Je crois que la première communication que vous avez eue avec Mᵉ Thorel a été faite par téléphone, je ne sais pas si vous en avez eu une de vive voix ?

— Non.

D. Mᵉ Thorel vous a envoyé un projet d'assignation devant le Tribunal civil : veuillez vous expliquer sur les termes de ce projet d'assignation.

R. Je me suis fiée à Mᵉ Thorel qui est notre conseil depuis longtemps. J'avais le souvenir qu'il y avait une loi sur la propriété littéraire des lettres et qu'on n'avait pas le droit de s'en servir, de les publier sans l'assentiment de l'expéditeur. C'est dans cette idée que j'avais communiquée à mon mari que j'ai téléphoné à Mᵉ Thorel. Il m'a répondu qu'en effet, puisque je craignais une publication pour le mardi, il allait rédiger rapidement un projet d'assignation. C'est ce qu'il a fait.

D. Nous sommes au 15 mars. Dans la journée du 15 mars, il s'est passé quelque chose : vous avez été invitée à déjeuner chez la princesse de Monaco ?

R. Oui.

D. Là, vous avez trouvé plusieurs convives : Mme Chartran, M. de Lara et M. Morand; vous avez parlé de procès civil devant ces personnes.

R. Oui, j'ai dit toutes mes craintes, mais sans insister, bien entendu, car je ne voulais pas parler de lettres qui m'avaient été adressées. J'ai dit que l'intention de mon mari était d'assigner le *Figaro* devant le tribunal civil pour publication d'une lettre privée.

D. Eh bien ! M. Morand, un des convives dont je viens de parler, ne vous a-t-il pas fait une objection ?

R. Oui. Il m'a dit : méfiez-vous, étant donné la personnalité de votre mari, le directeur du *Figaro* déclinera la compétence du tribunal civil et alors un procès de presse en Cour d'assises, cela a beaucoup d'inconvénients.

De là, chez moi, la déduction toute naturelle, de demander un avis tout à fait privé à M. le président Monier.

La visite à M. Monier

D. Nous arrivons alors au lendemain 16. Vous avez fait téléphoner à M. le président Monier pour lui demander, au nom de M. Caillaux et au vôtre, un rendez-vous vers une heure et demie du soir, M. Caillaux devant aller ce matin-là même au Conseil des ministres. Racontez ce qu'a été le rendez-vous, nous nous expliquerons après sur la suite.

R. Nous avons fait téléphoner à M. le président Monier pour lui demander s'il pourrait venir voir mon mari à une heure et demie. M. le président Monier a dit qu'il était retenu au Palais à cette heure-là, mais qu'il pouvait venir dans la matinée, entre 10 et 11 heures. Mon mari m'a dit : « Je ne peux pas être là, mais tu connais la question au moins aussi bien que moi; reçois M. le président Monier, excuse-moi auprès de lui et tu me diras ce qu'il t'aura indiqué. » M. le président Monier s'est en effet rendu à la convocation à dix heures et demie.

D. Veuillez raconter à MM. les jurés toute la conversation que vous avez eue avec M. le président Monier qui, d'ailleurs, sera entendu ce soir. Vous ajouterez quelle a été votre impression après avoir écouté ses avis.

R. Je suis arrivée tenant pliée en quatre l'assignation de Mᵉ Thorel, à la main, j'ai tout de suite dit à M. le président Monier que c'était, bien entendu, un avis privé que je lui demandais. M. le président Monier m'a arrêtée tout de suite : il a jugé inutile de lire cette assignation et m'a répondu qu'en France nous n'étions pas protégés contre les diffamations de la presse, il n'y avait pas de loi pour nous protéger dans ces conditions-là, que peut-être, un particulier, un modeste particulier, arriverait encore à se faire rendre justice, mais que quand on était dans une certaine situation, il n'y avait rien à faire.

M. le président Monier m'a dit que ce n'était pas le seul défaut de notre législation, mais là je n'ai pas très bien compris ce qu'il m'a dit, parce que je ne suis pas du tout au courant des affaires du Palais.

M. le président Monier, en s'en allant, m'a dit comme conclusion qu'il était lamentable de voir tous les scandales contre lesquels on n'était pas protégé et qu'avec le tempérament français, c'était bien étonnant que pas plus souvent, des gens ne cassent la figure aux autres. Voilà comment notre conversation s'est terminée.

D. Vous savez que M. le président Monier, dans sa déposition, a bien dit qu'il avait tenu le propos « d'user de ses propres moyens », mais qu'il a ajouté, dans sa déposition, que lui-même ne pouvait y songer à l'occasion du camelot qui le poursuivait de ses assiduités. Il a ajouté que vous aviez pu commettre une erreur de bonne foi en détachant ce membre de phrase du reste de la conversation et que vous auriez ainsi fait une confusion entre les mots « user de ses propres moyens » et ceux que vous venez d'indiquer sans les rattacher au reste de la conversation qu'il avait eue avec vous.

R. Je n'ai jamais compris que le président Monier m'engageait à aller casser la figure à quelqu'un ; M. le président Monier ne se doutait pas certainement de l'effet que produiraient ses paroles en moi. Cela m'avait complètement découragée, puisque M. le président Monier m'engageait à me résigner. Mais c'est bien aussi ce qui m'a plongée dans le désespoir le plus affreux.

Mᵉ Chenu. M. le président Monier a nié formellement le propos : il est bien étonnant qu'il n'y ait pas plus de gens pour casser la figure aux autres.

M. le président. M. le président Monier sera entendu ce soir. J'écoute ce que dit l'accusée...

Mᵉ Chenu. C'est que vous rendiez compte des déclarations de M. le président Monier. Celle-ci est essentielle ; il nie formellement le propos qui lui est prêté relativement aux gens « qui cassent la figure aux autres ».

M. le président. C'est à vous à poser la question à M. le président Monier.

Mᵉ Chenu. Je n'y manquerai pas.

Le président. Arrivez à ce qui s'est passé après le départ de M. Monier. Vous avez été voir M. Caillaux tout de suite au ministère des finances et vous lui avez rendu compte de la conversation que vous avez eue avec M. le président Monier ?

R. Aussitôt après la conversation que j'ai eue avec M. le président Monier, je ne m'étais pas rendu compte du tout du gouffre épouvantable que son conseil avait ouvert devant moi.

J'ai raconté à mon mari la conversation que j'avais eue avec M. le président Monier. Mon mari a été bouleversé de ce que je lui disais, et il m'a répondu : « Eh bien, puisqu'il n'y a rien à faire, je ne te laisserai pas attaquer impunément et, puisque c'est comme cela, je casserai la... à Calmette. »

Mᵉ Chenu. On peut bien le dire : la gueule ; c'est dans toute la procédure.

M. le président. Il vous a dit : Je lui casserai la gueule ?

Mme Caillaux. Cela me gêne d'employer cette expression en public.

Mᵉ Chenu. Elle l'a écrite.

Mme Caillaux. Il y a des choses qu'on écrit à son mari et qu'on ne dit pas en public.

Mme Caillaux. Je tiens beaucoup à dire que mon mari, en me disant : « Je casserai la figure » à un homme qui s'apprêtait à toucher à mon honneur, ne faisait que son devoir de mari, et cela m'avait un peu remontée. Je sentais enfin mon soutien naturel, mon mari. Si mon mari m'avait dit : Il n'y a rien à faire, résigne-toi... je l'aurais considéré comme un lâche, je l'aurais méprisé, s'il n'avait trouvé aucun moyen de me défendre.

Le président. Votre conversation avec M. Caillaux s'est terminée à l'arrivée à votre domicile. Pendant le déjeuner, en raison des allées et venues des gens de service, il n'a été qustion de rien, si ce n'est du remplacement de la cuisinière qui, paraît-il, ne faisait pas votre affaire.

M. Caillaux est parti pour le Sénat, je crois, vers 2 heures. Avant de quitter M. Caillaux, vous aviez manifesté cependant que vous éprouviez un malaise et vous lui avez même dit que vous n'iriez pas, le soir, à l'ambassade d'Italie.

L'assassinat

R. Oui, monsieur. A ce moment, j'étais folle ; je ne me sentais pas le courage d'aller faire bonne mine le soir...

C'était le lendemain que la lettre allait paraître, on me l'avait dit ; cette peur de voir mon mari tuer un homme, arrêté... toutes les conséquences... Alors, c'est là que l'idée de tenter une suprême démarche moi-même m'est venue. L'état dans lequel j'étais, évidemment, je m'en rends bien compte aujourd'hui, ne me permettait pas de comprendre toutes les conséquences que cela pouvait avoir ; j'avais perdu mon bon sens, ma raison. Je me suis dit : je vais y aller, je vais tâcher de faire quelque chose, j'empêcherai bien cette publication. C'est comme cela que l'idée m'est venue d'aller faire une démarche moi-même ; c'était fou, je le sais bien, c'était fou.

Je suis sortie tout de même. Nous avions du monde à dîner le lendemain ; c'était pour arrêter une cuisinière. Je suis arrivée à 3 heures au bureau de placement. Là, l'idée tragique ne m'était pas venue puisque j'ai arrêté une personne pour le lendemain ; je lui ai donné les plus grands détails de mon intérieur, pour les dépenses... Et puis je me disais : « Si j'allais au *Figaro* ? »... Il fallait bien que ma démarche aboutit... je me disais : « Si on ne me donne pas satisfaction, ma démarche sera ridicule, on en rira peut-être » ; et alors l'idée de faire du scandale m'est venue.

Je dois dire que j'ai toujours porté un petit revolver avec moi, c'est une habitude que mon père nous avait donnée, à ma sœur et à moi, dans les circonstances délicates. En voyage, j'avais un petit revolver dans mon nécessaire. Je ne sais pas, mais il me semblait... c'est stupide ! qu'il y avait une voix qui me disait : emporte un revolver.

Mme Caillaux raconte ensuite sa visite chez M. Gastinne-Renette et sa visite au Crédit Lyonnais.

Le président demande ensuite à Mme Caillaux de faire le récit du drame.

Mme Caillaux ne répond pas.

C'est alors M. Albanel qui donne succinctement les explications fournies à l'instruction par Mme Caillaux. Le magistrat ayant terminé, Mme Caillaux a un geste las ; de la main gauche, elle s'essuie brusquement les yeux, mais elle se reprend vite et, d'une voix lointaine, elle dit: « Oh! ces revolvers, c'est effrayant, ça part tout seuls ! »

Puis elle déclare qu'elle gardera toute sa vie le remords d'avoir été la cause de la mort d'un homme.

Les premiers Témoins

On commence l'audition des témoins. Il est 3 h. 40.

M. Carpin

C'est d'abord M. Carpin, commissaire de police du faubourg Montmartre, qui vient rappeler les constatations faites après le drame.

Mᵉ Chenu. — Quelle fut l'attitude de Mme Caillaux, le soir du drame ?

Le témoin. — Elle resta très calme.

Sur une question de la défense, le témoin déclare que l'accusée, qu'il vit quelques secondes après l'attentat, lui dit avec un réel accent de sincérité qu'elle espérait bien que M. Calmette ne mourrait pas.

Les agents

Le gardien de la paix Cadestin, qui comparait ensuite à la barre, fut appelé au *Figaro* quand le drame se produisit.

Sur une question de la partie civile, le témoin répond :

« Mme Caillaux est demeurée très calme après le drame. »

Interrogé par la défense, M. Cadestin affirme que Mme Caillaux l'avertit de prendre garde au revolver dont il s'était emparé, **car, croyait-elle, il était encore chargé.**

On entend encore deux autres gardiens de la paix : MM. François et Bouldi, qui procédèrent à l'arrestation de l'accusée.

Mᵉ Labori. — Je prie les jurés de bien vouloir noter ce fait que Mme Caillaux croyait très sincèrement que l'arme était encore chargée quand on l'arrêta.

M. Monier

Le président Monier dépose ensuite :

« Le 27 mars, vers huit heures et demie du matin, ma fille vint me prévenir que M. Caillaux désirait s'entretenir avec moi. Je fis répondre par téléphone que mes obligations au Palais m'empêchaient de me rendre à ce moment chez lui, mais que je me tiendrais, toutefois, à sa disposition un autre jour où je serais libre.

« Rendez-vous fut fixé pour un prochain matin.

« Lorsque j'arrivai chez M. Caillaux, je fus reçu par Mme Caillaux, qui me rapporta que son mari était dans l'impossibilité de se trouver au rendez-vous fixé et qu'il l'avait chargée de solliciter de lui certains conseils. Elle me demanda alors si l'on pouvait arrêter le cours de la campagne entreprise par le *Figaro*. Je lui répondis qu'en droit comme en fait il est impossible d'empêcher un journaliste d'écrire. Mme Caillaux esquissa un geste de découragement, mais elle m'interrogea sur la question de savoir s'il n'y avait pas moyen d'intenter une action en dommages-intérêts contre le *Figaro*.

« En droit, lui répondis-je, il me paraît que votre mari ayant été sérieusement blessé comme député et comme ministre, cette action doit s'exercer devant la cour d'assises. Mais il faut envisager que votre poursuite ne pourrait s'exercer que dans trois mois, c'est-à-dire alors que l'opinion publique serait sollicitée par d'autres préoccupations. Ce serait, dans ce cas, réveiller des polémiques anciennes. Il me semble d'ailleurs que cette campagne touche à sa fin. Aussi, le résultat atteint par la cour d'assises serait-il vain, sinon nuisible.

« Je lui démontrai d'ailleurs l'impuissance à se défendre contre les diffamations de la presse en lui racontant que sur moi-même furent dirigées des campagnes de journaux.

« Je lui conseillai donc la résignation.

« J'ajoutai : « Devais-je user contre ces « gens de mes propres moyens ? »

« Non, n'est-ce pas, lui dis-je.

« Sur ces mots, Mme Caillaux me quitta, très calme. »

Un juré fait demander au témoin si M. Monier aurait prononcé cette phrase : « Je m'étonne qu'avec leur tempérament, les Français ne se cassent pas plus souvent la figure ! »

M. Monier. — Jamais je n'ai prononcé de telles paroles et, d'ailleurs, si j'avais pu remarquer que Mme Caillaux fût le moins du monde surexcitée, je me serais fait un devoir de prévenir, de quelque façon que ce fût, son geste fatal.

Mᵉ Chenu. — Mme Caillaux vous a-t-elle soumis un projet d'action judiciaire ?

M. Monier. — Oui.

Mᵉ Chenu. — Vous a-t-elle manifesté ses craintes de la publication des lettres ?

M. Monier. — Jamais.

Le quatorzième juré demande alors au témoin :

« Mme Caillaux, vous a-t-elle dit qu'elle se ferait justice ? »

M. Monier. Non.

M. Albanel. — *Mais personne n'a jamais pu prêter à Mme Caillaux ce propos.*

Mᵉ Chenu. — Avez-vous dit ; C'est lamentable cette impuissance, et je m'étonne qu'avec leur tempérament les Français ne se cassent pas plus souvent la figure ! »

M. Monier. — Non, encore, je le répète ; je n'ai aucun souvenir de ces paroles.

Mᵉ Labori. — « Avoir recours à ses propres moyens », paroles que vous avez dites à Mme Caillaux, lors de votre entretien, est une expression qui équivaut absolument à « casser la figure ».

M. Monier ne croit-il pas que ces mots : « Il n'y a rien à faire » ont pu produire sur une femme nerveuse une profonde influence ?

M. Monier. — Je ne sais pas s'ils ont pu agiter Mme Caillaux. Ce qui est certain, c'est qu'à ce moment elle me paraissait très calme et qu'elle ne devait avoir aucune illusion sur les moyens légaux propres à arrêter cette campagne. En tout cas, j'ai, tout le temps de l'entretien, constaté le calme absolu de Mme Caillaux.

Sur ces paroles, l'audience est levée à 4 h 1/2, et renvoyée à aujourd'hui midi.

⁂

LES JOURNAUX DU MATIN

De la **Libre Parole** (Billet du Matin) :

Invinciblement, en voyant hier la criminelle devant la Cour d'assises, j'évoquais la femme qui, le 17 janvier, assise au premier rang dans une des tribunes de l'Assemblée Nationale, battait des mains lorsqu'on lui apporta la nouvelle, fausse d'ailleurs, que Poincaré était en mauvais ballottage.

Elle a, comme son mari, une soif immodérée d'égards, de respect. Elle est inconsciente de la situation irrégulière où le double divorce qui a permis la constitution de ce foyer l'a placée vis-à-vis non seulement des chrétiennes, mais encore de toutes personnes qui ne partagent pas les idées de M. Briand sur le contrat de louage matrimonial. Elle y a insisté complaisamment ; elle l'a déclaré de vingt manières différentes : elle ne pouvait supporter que tout le monde l'accueillît « avec des sourires d'ironie », elle ne voulait pas tolérer que « des inconnus, en des endroits publics, clament leur mépris en criant :.« Caillaux-Congo »; elle s'exaspérait parce que ses domestiques lui rapportaient l'expression de l'aversion générale... Et voilà pourquoi elle a tué Calmette !

De l'**Aurore** (M. Marcel Brossé) :

La lutte politique, déborde du Forum et des comices électoraux; elle envahit le Prétoire. Depuis plus d'un siècle, notre pays est le champ clos où se heurtent sans répit ceux dont le cerveau s'illumina des rêves des philosophes révolutionnaires, contre ceux qui, singulier contre-sens, sous le prétexte de l'idéal chrétien, défendent avec l'âpreté farouche dont les événements actuels nous donnent un nouvel exemple, leurs privilèges et les jouissances de leur égoïsme. Mme Caillaux apparaît au milieu de cette mêlée, comme une victime de la fatalité qui, dans l'histoire, peut-être, prendra figure d'héroïne.

Croyez-vous, que s'il s'agissait uniquement d'un meurtre commis par une femme, nous entendrions, nous lirions de tels débordements ? A les entendre, les juges, les jurés, le parquet, la police, tout est acheté, tout est pourri ! Et ce sont ceux-là qui sont les habituels défenseurs des abus et des exactions de la magistrature, qui se font accusateurs aujourd'hui.

LIQUEUR
BÉNÉDICTINE

Courrier des Théâtres

THEATRE DE VERDURE DU PRE-CATELAN

« Septentrion », poème drmatique en un acte, de M. Maurice Rostand.

Notons le vif succès obtenu par le poème dramatique de M. Maurice Rostand dont l'inspiration poétique l'emporte sur l'action. Aussi, la réalisation de *Septentrion* à la scène semblait-elle difficile. Néanmoins M. Durec, dont on sait le goût sûr dans l'art de la mise en scène, a donné au poème de M. Maurice Rostand une vie conforme à son caractère.

Cette œuvre met en scène plusieurs personnages qui invoquent le beau danseur Spetentrion lequel, malgré tout, demeure sourd à leur voix. Son ami le plus cher, Philoctète, le supplie en vain de ne pas les abandonner.

Septentrion s'élance alors sur un fougueux coursier pour gagner Antibes mais il se fracasse le crâne sur les rochers. Antibes est en flammes. Septentrion danse encore. Les maisons s'écroulent, le flot furieux déborde et des voix s'élèvent de la plaine avoisinante.

Enfin, le mouvement de recul progressif des acteurs nous laisse deviner que le flot envahit le théâtre.

Il y a à dégager, dans ce mystique et réaliste poème dramatique, plusieurs symboles.

M. Maurice Rostand, avec son art délicat, a voulu montrer, tout d'abord, que l'être épris d'un idéal artistique restait insensible aux choses de la terre.

Enfin, l'auteur du *Page de la Vie* a symbolisé la marche glorieuse de l'être humain vers l'inconnu.

La versification de M. Maurice Rostand révèle une aimable facture et l'inexpérience de sa pensée possède de charmants attraits. MM. Durec, René Rocher, Cintract et Mlle Gildis tinrent avec talent les principaux rôles.

COMÉDIE-FRANÇAISE. — Aujourd'hui, mardi 21 juillet, à 8 heures 3/4, 33ᵉ représentation, à ce théâtre, *Georgette Lemeunier*, comédie en 4 actes, en prose, de M. Maurice Donnay.

— La Comédie-Française se rendra officiellement à Orange pour y donner deux représentations :

Samedi 1ᵉʳ août, *Rodogune*, tragédie en 5 actes, de Corneille ; MM. Albert Lambert fils, Antiochus ; Leitner, Selencus ; Louis Delaunay, Oronte ; Jacques Fenoux, Timagène ; Mmes S. Weber, Rodogune ; Louise Silvain, Laonice ; Madeleine Roch, Cléopâtre.

La *Marseillaise*, dite par M. Mounet-Sully, Mmes Louise Silvain, Yvonne Ducos.

Dimanche 2 août, les *Phéniciennes*, drame en 4 actes, en vers, de M. Georges Rivollet :

MM. Mounet-Sully, Œdipe ; Silvain, un pâtre ; Albert Lambert fils, Polynice ; Paul Mounet, Créon ; Jacques Fenoux, Etéocle ; Falconnier, le Pédagogue ; Ravet, un messager ; Garay, un chef thébain ; Ch. Fontaine, un vieillard thébain ; Mmes S. Veber, Antigone ; Louise Silvain, Menœcée ; Madeleine Roch, Jocaste ; Yvonne Ducos, une phénicienne ; Jeanne Rémy, une thébaine.

—×—

THÉATRE LYRIQUE DE LA GAITÉ. — Ce soir, à 9 heures, le *Contrôleur des Wagons-Lits*. Le Théâtre de la Gaîté revit les belles chambrées de la saison d'hiver, avec le désopilant spectacle qu'elle offre à son public : le *Contrôleur des Wagons-Lits.*

—×—

THÉATRE RÉJANE. — Tout Paris assiège le Théâtre Réjane, qui est un des plus beaux et des plus frais de la capitale. C'est quelque chose de plus intéressant, qu'on y va voir, qu'une pièce : les merveilleux « films » rapportés de l'expédition Scott au Pôle Sud et présentés par M. Victor Marcel, un anglo-saxon parlant très purement le français, voire le parisien.

On ne peut pas rêver spectacle plus amusant ni plus instructif ,qui se termine chaque fois aux applaudissements enthousiastes d'un public à la fois amusé et attendri.

—×—

THÉATRE DU VAUDEVILLE. — La *Belle Aventure* atteindra, dans quelques jours, sa 250ᵉ représentation au Vaudeville. Avant fin septembre, la pièce si amusante de MM. A. de Caillavet, Robert de Flers et Etienne Rey aura doublé le cap de la 300ᵉ, et rien ne fait prévoir qu'elle finira là sa carrière, puisque l'on parle déjà de rappeler tous les créateurs pour le 1ᵉʳ octobre, afin de recommencer la saison avec tout l'éclat que comporte un aussi brillant succès.

—×—

PARC DE PONT-AUX-DAMES. — Dimanche prochain, 26 juillet, représentation de gala sur le Théâtre du Parc de Pont-aux-Dames au bénéfice de la maison de retraite fondée par Coquelin. Entre le *Passant*, ce chef-d'œuvre de François Coppée, et *Blaguons tout*, une fine et parisienne revue, or donnera un grand ballet artistique : la *Prêtresse de Kyporis*, musique de M. Bernheim, dansé et réglé par Mme Jane Rousay. Un intermède de chant, de tango, de monologues, complète ce beau et original programme.

—×—

AUDITIONS LYRIQUES DU JARDIN DES TUILERIES. — Ce soir, à 8 h. 30, une seule représentation extraordinaire du *Barbier de Séville* (Rossini) avec le concours de Mlle Maryse Guielva, de l'Opéra-Comique ; MM. Louis Cèbe, Sournot, Béchard, Lakanthe, Azéma. Orchestre sous la direction de M. Georges George.

—×—

Les étrangers et provinciaux se rendent en foule tous les jours, sauf le dimanche, de 2 heures 1/2 à 6 heures, au doyen et plus parfait des cinématographes : celui des Grands Magasins Dufayel, où sont données les dernières actualités du monde entier. Au programme, la Revue du 14 juillet et quantité d'autres vues artistiques, comiques, sportives ou documentaires en couleurs, avec musique de scène, dialogues, imitation parfaite de tous les bruits, conférences, etc. — Buffet-glacier.

—×—

LUNA-PARK. — La foule des visiteurs afflue tous les jours à Luna-Park, pour admirer l'étonnante et prodigieuse attraction « la Destruction de San-Francisco », que la direction offre gracieusement à sa clientèle. C'est, au moment du désastre, une minute d'angoisse extraordinaire, que vient effacer, quelques instants après, le merveilleux orchestre du maestro, Nicolino Milano. Le succès du grand bal gratuit augmente de jour en jour et le Dancing Palace reste toujours, grâce à la fraîcheur exquise de sa salle, le rendez-vous de toutes les élégances. Le Park enfoui sous la verdure et les fleurs et ses nombreuses et sensationnelles attractions font de Luna-Park le coin le plus charmant et le plus gai de Paris.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société Anonyme. — Capital : 500 millions

Siège social : 54 et 56, rue de Provence

Succursale-Opéra

25 à 29, boulevard Haussmann

Succursale : 134, rue Réaumur (pl. de la Bourse)

à Paris

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe ; — *Ordres de Bourse* (France et Etrager) ; — *Souscriptions sans frais* ; — *Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement* (oblig. de ch. de fer, oblig. et bons à lots, etc. ; — *Escompte et encaissement d'effets de commerce et de coupons* français et étrangers ; — *Mise en règle et garde de titres* ; — *Avances sur titres* ; — *Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non-vérification des tirages* ; — ***Virements et chèques*** sur la France et l'étranger ; — ***Lettres et billets de crédit circulaires*** ; *Change de monnaies étrangères* ; — *Assurances* (vie, incendie, accidents), etc.

SERVICE DE COFFRES-FORTS

(Compartiments depuis 5 fr. par mois; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension

106 succursales agences et bureaux à Paris et dans la banlieue ; 1.031 agences en province ; 7 agences en Afrique : Alger, Oran, Tunis, Sousse, Sfax, Tanger et Casablanca ; 3 agences à l'étranger (Londres, 53, Old Broad Street), — bureau à West-End, 65, 67, Regent Street), et Saint-Sébastien (Espagne) ; correspondants sur toutes les places de France et l'étranger.

CORRESPONDANT EN BELGIQUE

Société Française de Banque et de Dépôts

Bruxelles, 70, rue Royale.

Anvers, 74, pl. de Meir. Ostende, 21 av. Léopold.

Bulletin Financier

La semaine a débuté par une mauvaise séance. Dans l'absence de toute clientèle sérieuse, les baissiers ont fait un effort vigoureux contre les cours et ont réussi à les ramener fortement en arrière. Les banques et les fonds d'Etats orientaux ont été particulièrement atteints ; d'autre part, la Rente française, liquidée par de gros acheteurs en spéculation a été également très éprouvée. Le 3 [illegible]ture à 81 25 et le 3 1/2 à 90 62.

Aux fonds d'Etats extérieurs, le Serbe baisse à 74 20, Turc 80 50, Consolidé russe 85 90, Extérieure résiste à 87 55, le Brésil 4 0/0 à 72 60.

Les Banques françaises perdent toutes de nouvelles fractions, surtout le Crédit Lyonnais qui tombe à 1.500, Banque de Paris 1.328, Union Parisienne 758, Crédit Français 310, Comptoir d'Escompte 970.

Industrielles françaises sont plus négligées : Omnibus 500, Nord-Sud 126, Métropolitain 467, Distribution 510.

Le Rio se raffermit à 1.805, Cuivre et Pyrites 228.

Toutes les valeurs russes sont offertes : Azow-Don 1.407, Russo-Asiatique 637, Sosnowice 1.280, Briansk 382, Naphte Russe 441.

Au Marché en Banque, les Industrielles russes sont touchées par la baisse, mais sans importance considérable. Hartmann 459, Toula 299.

Les Pétrolifères suivent toutes le mouvement : Lianosoff 425, Bakou 1.632, Colombia 1.625, Omnium 595.

Les Cuprifères sont assez fermes : Chino 205 50, Utah 289 50, Ray 105.

Groupe sud-africain faible : Goldfields 55, De Beers 405, Rand Mines 150.

LES SPORTS

Le Grand Prix de l'Aéro-Club

Les atterrissages. — Encore un accident

Voici la liste des premiers atterrissages des aéronautes partis dimanche des Tuileries, et disputant le Grand Prix de l'Aéro Club de France.

A l'heure actuelle, tous les atterrissages ne sont pas connus et le classement sera très difficile à établir, car les concurrents ont atterri très près les uns des autres. Cependant la victoire se disputera très vraisemblablement entre MM. Rumpelmayer et Demuyter.

1. *Chimère*, M. Perpette, à Lower Preswood à Lisield Crawley (Angleterre).
2. *Fidès IV*, M. Casella, à Saint-Valéry, hier soir, à 8 h. 3.
3. *Le Sagittaire*, M. Rumpelmayer, à Gwinant-Lake, près de Carnavoir.
4. *Stella*, Mme Goldsmith, à Retouval, près Dieppe, hier à 19 h. 25.
5. *Leipzig*, M. Appel, à 4 kilomètres au nord de Foël (Angleterre), ce matin à 4 h.
6. *Belgica*, M. Demuyter, à Abergele (Angleterre), ce matin à 5 h. 15.
7. *Madeleine*, M. Laurenceau, à 12 milles au nord de Criest Precon (Angleterre).
8. *Tapir*, M. Schneider, à 15 kilomètres de Londres.
9. *Selenite*, M. Destreicher, à Tiberville hier soir à 8 h. 40.
11. *Touraine*, M. Dubois, à Rhyl (Angleterre) ; M. Sipre, passager, a eu la jambe fracturée, il a été transporté à l'hôpital.
12. *Charles-Renard*, M. Crucière, à Newcastle (Angleterre).
15. *Vonna*, M. Dubonnet, à Aberangell, province de Montgomery, à 5 h. 15, ce matin.
16. *Breslau*, M. Alben, à Landhystyd (Angleterre), ce matin à 5 h. 25.
17. *Tanit*, M. Seratzky, à Pourville-sur-Mer.
19. *Aéronautique*, M. Cormier, à 2 kil. près de Dieppe.
20. *Reine-Elisabeth*, M. Girard, à Towyn (Angleterre), ce matin à 5 heures.
21. *Etoile-Filante*, Mlle Marwingt, à Aberystiwitch (Angleterre).
22. *Arc-en-Ciel*, M. Lefèvre, à 2 kilom. près de Saint-Valéry-en-Caux.
23. *Globe-Volant*, M. Dollfus, à Newratnor (Angleterre), ce matin à 4 heures.

⁂

M. Henri Duval, l'aéronaute qui fut, aux Tuileries, victime de l'accident que l'on sait, a passé une bonne matinée hier. A l'hôpital Beaujon, où il a été transporté, on déclare que le passager de M. Blanchet va aussi bien que possible.

AUTOMOBILISME

Le concours militaire de poids lourds

Après un jour de repos, les camions du concours militaire de poids lourds ont repris la route, en effectuant, hier, la 11ᵉ étape.

Les camions ont couvert 146 kilomètres et les tracteurs 90 kilomètres.

A signaler la marche silencieuse et régulière des Panhard-Levassor (Bandages Hutchinson).

⁂

Aujourd'hui, 12ᵉ étape :

Les camions passent par Versailles, côte de Picardie, La Celle-Saint-Cloud, Bougival, Chatou, Argenteuil, Montmorency, Ecouen, Luzarches, Senlis, Creil, Chantilly, Gouvieux, Viarmes, Beaumont, Presles, Mériel, Maubuisson, Saint-Ouen-l'Aumône, Conflans-Sainte-Honorine, Saint-Germain, Marly, Cœur-Volant, Versailles.

Les tracteurs passent par Versailles, côte de Picardie, La Celle-Saint-Cloud, Bougival, Chatou, Argenteuil, Montmorency, Ecouen, Luzarches, Viarmes, Beaumont, Saint-Ouen-l'Aumône, Conflans-Sainte-Honorine, Saint-Germain, Marly, Versailles.

Marche à l'alcool carburé.

AERONAUTIQUE

Chute grave d'un aviateur militaire allemand

Berlin, 20 juillet.

Le lieutenant aviateur Holtzmann, du 126ᵉ régiment d'infanterie, passait aujourd'hui, au-dessus de l'aérodrome de Johannisthal, les épreuves pour le brevet de pilote, lorsque son appareil, pris dans un remous, fut plaqué contre les tribunes, puis tomba sur le sol.

L'aviateur, qui fut relevé avec des contusions à la figure, se plaint de douleurs internes : on croit qu'il a une fracture de la colonne vertébrale.

Chute mortelle d'un officier aviateur anglais

Londres, 20 juillet.

Le lieutenant aviateur Ohrden est tombé, cet après-midi, à Gosport.

Il est mort ce soir, des suites de ses blessures.

Son mécanicien est grièvement blessé.

SAINT-OUEN

Résultats du Pari Mutuel

PRIX DE L'AUDE

(course de haies, à vendre aux ench. pub.)

3.000 francs. — Distance : 2.500 mètres

The Spinner (A. Carter)	G	33 50	15 »
—	P	15 »	8 50
La Buche (Smith)	P	40 »	22 50
Morning Glass (Dujardin)	P	23 50	14 »

Non placés : Invitation (G. Mitchell ; Wassy (Thibault) ; Susia (Powers) ; Francourville (E. Hardy) ; Immortel II (Zepilli) ; Allumette II (Dale).

Deux longueurs, deux longueurs.

PRIX DU ROUSSILLON

(steeple-chase)

4.000 francs. — Distance : 3.400 mètres

Noric (J. Bartholomew)	G	181 »	54 50
Ninive IV (E. Hardy)	P	47 »	18 50

Non placés : Sirius II (W. Head) ; Maléfice (R. Sauval).

Une longueur, six longueurs.

PRIX DE L'HERAULT

(course de haies)

4.000 francs. — Distance : 2.800 mètres

Ismen (R. Sauval)	G	17 50	9 50
—	P	11 50	6 50
Ormuzd (Thibault)	P	12 »	6 50
Fairy Dale (F. Williams)	P	18 »	11 50

Non placés : Cantinier II (G. Mitchell) ; Minotaure (J. Bara) ; Kurwenal (Maisonnave) ; Saint Gaudens (Powers) ; Rousslan (Odell); Bénédictin de Soulac (Parfrement); Apollo (Head).

Une longueur et demie, trois longueurs.

PRIX DE LA CERDAGNE

(steeple-chase, handicap, à réclamer)

3.000 francs. — Distance : 4.100 mètres

Izeure (E. Hardy)	G	243 »	134 »
—	P	51 50	26 »
Canezou (F. Williams)	P	27 »	12 50
Beni Mered (Lovegrove)	P	34 »	14 »

Non placés : Skaliger (Powers); Léon III (Bérard) ; Ampelopsis (Lassus) ; Bay Rhum (Bush) ; Damigni (M. Vicart).

Trois quarts de longueur, six longueurs.

PRIX LAUZUN

(course de haies)

10.000 francs. — Distance : 2.500 mètres

Esconaba (O'Leary)	G	175 50	95 »
—	P	26 »	17 »
Lesso (Parfrement)	P	13 50	8 »
Calixto (Lassus)	P	16 »	9 »

Non placés : Médiateur (Powers) ; Douglas (A. Carter) ; Le Spyrou (G. Mitchell) ; Sloughi (Head) ; Duncan II (F. Williams) ; Bloc Note (Ed. Haës) ; Nushka (Dale) ; Snowy Storm II (Umhauer) ; Palsambleu (J. Bara) ; Oréas (Roupnel) ; Fait du Prince (Thibault).

PRIX DE PUYMORENS

Figurine	G	83 »	29 »
—	P	32 50	19 »
Gallus II	P	46 »	23 50
Sigismond	P	45 50	24 »

HYERES-LES-PALMIERS
(Var)

Passez l'hiver à Hyères, la plus ancienne station de la Côte d'Azur, la plus abritée et la plus tranquille. Hôtels, pensions, villas et appartements. Théâtre, casino. Pour renseignements, s'adresser : Syndicat d'initiative (Hyères).

VIMEREUX (Près Boulogne)
Grand Casino. — Théâtre, concerts, bals, jeux. — Splendid Hôtel, à côté du Casino. — Direction : Bérenger.

LE CROTOY
A 3 heures de Paris
Grandes fêtes, Aviation, Régates, Chasse, dans la Baie de la Somme.

NORD
DUNKERQUE-MALO-LES-BAINS
4 heures de Paris
La plus vaste plage du littoral. La plus agréable, la plus sûre.
Trains spéciaux tous les dimanches aller et retour 8 fr. 20. Kursaal, casino, Régates, courses, fêtes.

OSTENDE (BELGIQUE)
La plus belle Digue du Monde. — Résidence de S. M. le Roi des Belges.
Kursaal. — Fêtes. — Courses de chevaux. — Toutes les attractions.
LES GRANDS HOTELS
Le CONTINENTAL .... 400 lits
Le SPLENDID .... 350 lits
De la PLACE .... 250 lits
Ces hôtels sont pourvus de tous les conforts modernes. — A Declerck, propriétaire.

BERCK-PLAGE
A 3 heures de Paris
Doit sa réputation mondiale à sa vaste plage, à son climat stimulant, régulier, tonique, lumineux. Immense parc municipal de 100.000 mètres. Plage de famille.
Bains de mer à la Lame.

Fabrication Française Chapeaux extra-légers

MARQUIS

Chapelier

Le Meilleur Marché Coiffe Bien Le plus Chic

64, Boul. de Strasbourg (Près de la Gare de l'Est) PARIS

N. B. — Voir nos Étalages

LES MOTOCYCLETTES WERNER

Achetées à CIVELLI DE BOSCH & Cie 8, Rue de Châteaudun, Paris

REMBOURSÉES A LEURS ACHETEURS

Demander la Notice

CEINTURES, CORSETS BAS A VARICES, ORTHOPEDIE

HERNIEUX!

consultez gratuitement

M. ABRAMIN

9, rue Cadet

Vals-Idéale

LA PLUS GAZEUSE DES EAUX DE TABLE

L'Eau de la Source Idéale stimule, réveille l'appétit et combat la débilité de l'estomac. Elle est employée avec succès dans toutes les maladies des voies digestives : Gastralgie, Dyspepsie, Gastrite, Aigreurs, Pesanteurs, Constipation habituelle, Anémie, Chlorose, etc.

Elle est souveraine dans les Affections du foie, de la rate, des reins et de la vessie, la goutte, le Diabète, les calculs biliaires, rhumatisme, gravelle, catarrhes vésicaux.

VALS-IDÉALE est la meilleure des eaux de table

EAU MINERALE NATURELLE

Saint-Parize

C'est la plus agréable et rafraîchissante des Eaux de Table

TRES GAZEUSES FERRUGINEUSE MAGNESIENNE

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-NORD A LONDRES

(via Calais-Douvres ou Boulogne-Folkestone)

6 services rapides dans chaque sens.

Voie la plus rapide ;

Traversée maritime en 1 heure. Trajet total : 6 h. 30. Trains et paquebots comportant le dernier confort.

Services rapides entre Paris, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Russie, le Danemark, la Suède et la Norvège.

Trains de luxe :

Nord-Express. — Tous les jours entre Paris et Berlin. (A l'aller, ce train est en correspondance à Liége avec l'Ostende-Vienne).

Le train partant de Paris le lundi continue sur Varsovie et Moscou et ceux partant les mercredi et samedi, sur Saint-Pétersbourg.

Péninsulaire-Express. — Départ de Londres le vendredi et de Calais-Maritime le samedi pour Turin, Alexandrie, Bologne, Brindisi, où il correspond avec le paquebot de la Malle de l'Inde.

Calais-Marseille-Bombay-Express. — Départ de Londres et Calais-Maritime le jeudi pour Marseille, en correspondance avec les paquebots pour l'Egypte et les Indes.

Simplon-Express. — De Londres, Calais et Paris-Nord pour Lausanne, Milan, Venise et Trieste.

Oberland-Express — De Londres, Calais et Paris-Nord pour Berne et Interlaken, de juillet à septembre et de décembre à février.

Engadine-Express. — De Londres, Calais et Paris-Nord pour Coire et Lucerne, de juillet à septembre et pour Coire de décembre à mars.

Calais-Méditerranée-Express. — De Londres, Calais et Paris-Nord pour Nice et Vintimille, de novembre à mai.

Train rapide quotidien. — De Paris-Nord pour Nice et Vintimille, composé de lits-salons et voitures de 1re classe (d'octobre à mai).

Pyrénées-Côte-d'Argent. — De Londres, Calais et Paris-Nord pour Biarritz, de décembre à mai.

Consulter les horaires.

FABRIQUE DE MONTRES GARANTIES

H. SARDA, 33, Quai Veil-Picard, BESANÇON (Doubs)

Envoi (gratis et franco) des Catalogues illustrés de MONTRES OR, ARGENT, NICKEL, ACIER Régulateurs et Chronomètres CHAINES ET SAUTOIRS

Catalogues spéciaux : 1° de Pendules, Réveils, Cartels, Garnitures de Cheminées, etc. 2° de Bijouterie : Alliances, Bagues, Broches, Dormeuses, Bracelets, etc. or, argent, doublé or.

L'UNION

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie Fondée en 1882

Pour tous renseignements et tarifs, adresser au siège social, place Vendôme, Paris ; et pour l'Italie, au siège de la direction particulière à Gênes, piazza Méridiana, ainsi que MM. les agents généraux de la Compagnie en France et en Italie.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Ouverture d'un bureau de tourisme (Salle des Pas-Perdus de la Gare St-Lazare)

Jusqu'au 15 octobre prochain, un bureau de tourisme est ouvert dans la salle des Pas-Perdus de la gare Saint-Lazare et fonctionne conjointement avec le bureau des Renseignements.

Les voyageurs peuvent ainsi se procurer gratuitement et sans délai, non seulement les indications relatives au service du chemin de fer, mais encore tous les renseignements commerciaux qui leur sont utiles : établissement d'itinéraires, villégiatures, hôtels, distractions, sports, prix de la vie, etc., etc...

Ce bureau comprend également un service photographique permettant aux touristes d'avoir un aperçu des admirables sites, des plages célèbres de la Bretagne, de la Normandie et du Sud-Ouest et de fixer ainsi leur choix en toute connaissance de cause.

SOURCE LARBAUD-St-YORRE

La plus Efficace contre : les MAUX d'ESTOMAC les MALADIES du FOIE, du REIN le DIABÈTE, la GRAVELLE et l'ALBUMINURIE.

Se trouve en bouteilles et 1/2 bouteilles DANS TOUTES PHARMACIES, DÉPOTS D'EAUX MINÉRALES et BONS RESTAURANTS.

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

VENTE EN GROS ET EXPORTATION N. LARBAUD-St-YORRE (Vichy).

LIQUEUR ANGÉLICA

MARSEILLE 1906
PARIS 1907
BORDEAUX 1907

GRANDS PRIX

FOURNISSEUR DE LA CHAMBRE DES LORDS D'ANGLETERRE

Un petit verre d'ANGELICA après chaque repas parfume la bouche et vivifie

L'ANGÉLI étendue d'eau de seltz est un délicieux et tonique RAFRAICHISSEMENT

DISTILLERIE DE MATHA A MATHA près COGNAC

VÉRITABLE ANGELICA DES PYRÉNÉES MATHA (France)

POUR VARIER VOTRE MENU GOÛTEZ AUJOURD'HUI LE

CASSOULET AMIEUX-FRÈRES

MARQUE DU CUISINIER MARMITE

PLAT PRÊT A ÊTRE MANGÉ DANS TOUTE BONNE MAISON D'ALIMENTATION

Bouchons Stérilisés

DAVID à LAVARDAC

Les Spécialistes les plus renommés pour la culture et l'exportation de Rosiers dans tous les pays, sont les fournisseurs de Cours de réputation mondiale

SOUPERT & NOTTING

à LUXEMBOURG (G-D)

qui envoient franco sur demande leur splendide ALBUM illustré

Colis d'essai tout franco 20 Nains depuis 9 à 12 fr. 50

CHEMIN DE FER DU NORD

VOIE LA PLUS RAPIDE

PARIS-NORD A LONDRES

(via Calais-Douvres et Boulogne-Folkestone)

6 services rapides dans chaque sens

Trajet total : 6 h. 30.

Traversée maritime en 1 heure.

Trains et paquebots comportant le dernier confort.

Porte-Plume Waterman Idéal SIMPLE comme Bonjour!

PAPIER WLINSI

Remède souverain pour la Guérison rapide des Affections de Poitrine, des Rhumes, Grippe, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. Exiger le véritable PAPIER WLINSI.

BOURSE Méthode de l'ECART 21. à risque limité sans primes procurant bénéfices continuels

Octave ROUSSELET O ✻ Remisier

122, rue d'Assas, Paris

L'École des Mères

19, Quai Malaquais, PARIS

L'*Ecole des Mères* prépare les jeunes filles à leurs futures fonctions de ménagères et de mères. Elle reçoit des élèves internes et des élèves externes auxquelles elle donne un enseignement théorique et pratique d'hygiène, d'économie domestique, de soins aux malades, de puériculture, de cuisine, de cuisine diététique, de coupe, de mode, de blanchissage, de raccommodage, de repassage, etc. L'*Ecole des Mères* prépare aussi les jeunes filles aux examens officiels de l'enseignement ménager.

Pour tous les renseignements s'adresser quai Malaquais, 19, les mardis et jeudis, de 10 heures à midi.

PIERRE PETIT

Photographe de la Présidence

Chevalier de la Légion d'Honneur

OPÈRE LUI-MÊME

Toutes les Récompenses

HOTEL PARTICULIER : 122, Rue Lafayette, PARIS

101 COMMANDITAIRE recherché par maison Garage-Autos petite ville industrielle de l'Oise, clientèle de choix. Représentant deux marques connues 50.000 fr. permettront extension et gros bénéfices. On donnerait toutes garanties. — Ecrire : Lapeyre, 3, rue Boundaloue, Paris.

102—10 % de votre capital sans risques. 120.000 fr. rech. pr. indus. boutons os, usine magnifiquement installée en pleine activité, affaires 200.000 fr. facile à augmenter l'industriel étant propriétaire usine et terrain grosses garanties seront données. Affaire unique. Ecrire : Lapeyre, 3, rue Bourdaloue, Paris.

Chemins de fer de l'Etat

EXCURSION AU MONT-MICHEL

L'administration des Chemins de fer de l'Etat fait délivrer jusqu'au 31 octobre, par ses gares et bureaux de ville de Paris, des billets d'aller et retour à prix réduits, valables pendant sept jours, permettant aux touristes de se rendre au Mont-Saint-Michel et de passer, au retour, par Granville.

Les prix de ces billets, y compris le parcours en tramway à vapeur, entre Pontorson et le Mont, sont ainsi fixés :

1re classe : 47 fr. 70 ; 2e classe : 35 fr. 75 ; 3e classe : 26 fr. 10.

Pour la description détaillée du Mont Saint-Michel, consulter le Guide-album illustré, mis en vente, au prix de 0 fr. 25, dans les bibliothèques des gares des Chemins de fer de l'Etat, dans les bureaux de ville et dans les principales agences de voyages de Paris.

"Mercuria"

PROCURE DANS LE MONDE ENTIER DES AGENTS REPRÉSENTANTS AVEC RÉFÉRENCES POUR TOUS ARTICLES S'ADRESSANT A TOUTES CLIENTÈLES.

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

MERCURIA, 8bis, Cité Trévise. PARIS.

MAUX D'ESTOMAC - INDIGESTIONS

Guéris instantanément par les GOUTTES DES COLONIES de CHANDRON

PARIS, 20, rue de Châteaudun et toutes Pharmacies

Souveraines contre Maux de Cœur, Cholérine et Dysenterie

TOUS LES MEDECINS conseillent de remplacer le café, le thé et le chocolat PAR LE

PHOSCAO

l'aliment idéal pour les surmenés, convalescents, dyspeptiques, anémiques, neurasthéniques, etc.

Le PHOSCAO possède toutes les qualités reconstituantes du Quinquina, de la Kola, de la Coca, sans en avoir les inconvénients ; il n'échauffe pas, il ne constipe pas, il se digère facilement.

En vente dans toutes les bonnes Pharmacies.

Administration : 9, rue Frédéric-Bastiat, Paris.

SOUFFREZ-VOUS de Rhume, Douleurs, Rhumatismes, Lumbago, Mal de gorge, Torticolis, etc.

appliquez sur votre mal, avant qu'il ait pu s'aggraver, un bon paquet de

THERMOGÈNE

Remède sûr, facile, prompt, n'imposant aucun repos ni régime. Appliquez la feuille d'ouate sur le mal, de façon qu'elle adhère bien à la peau.

REFUSEZ

toute boîte ne portant pas au dos le portrait ci-dessus du "*Pierrot crachant le feu*", ce ne serait qu'une vulgaire contrefaçon.

Toutes Pharmacies : 1f50.

Bains Turco-Romains et Russes (à air sec)

Téléph. : 144-94 16bis, rue Cadet, 16bis

LE BALNEUM

Hydrothérapie complète Sudation, Massage, Lavage, Inhalations.

PRIX : Bain complet 3 f. 75 Sans massage 2 f. 75

Piscine, Salon de Coiffure Pédicure, Salon de repos

Buffet-Restaurant

Par abonnement de 10 bains Complet 2 f. 65 le bain Sans massage 1 fr. 80 le bain

Salle d'Escrime Garage de Bicyclettes

Douches de toute nature 1 fr. 25

Par abonnement : Douche chaude 1 fr. - Douche froide 0 fr. 95

Massage à domicile pour hommes et dames

Ouverts de 6 h. du matin à 8 h. du soir

CRÈME SIMON

Unique pour la toilette des Dames

TOURISTES · VOYAGEURS

examinez les nouveaux modèles des bicyclettes

LAPIZE

soudées à l'autogène

LE DERNIER MOT DU PROGRÈS (Catalogue franco)

Cycles LAPIZE, 112, boulevard de la Chapelle, PARIS

Téléphone Nord · 21-42 — Agents dans toute la France

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MEDITERRANEE

Trains spéciaux, à prix réduits (2e et 3e classes) **SUR L'ARDECHE**

Départ de Paris le 5 août 1914.

Retour, au gré des voyageurs, *jusqu'au 1er novembre 1914*, par tous les trains du service régulier, sans arrêt en cours de route et sous réserve, pour l'usage des express et des rapides, des conditions de parcours relatives à l'admission dans ces trains.

Les billets seront exclusivement délivrés à la gare de Paris-P.-L.-M. du 27 juillet à partir de 14 h. au 4 août (18 h.).

Pour tous renseignements sur les conditions, les prix et l'horaire de ces trains, à nombre limité de places, se reporter à l'affiche spéciale ou s'adresser aux bureaux de ville de la Compagnie.

Le livret illustré « Le Vivarais » est envoyé gratuitement, sur demande adressée à la Compagnie des Chemins de fer Départementaux, 5, rue Louis-le-Grand, à Paris (joindre 0 fr. 15 pour le port).

Médaille d'Or : Exposition Franco-Britannique Londres 1908.

Diplôme d'Honneur : Exposition Universelle Bruxelles 1910. — Turin 1911.

ETABLISSEMENTS

MOREL Frères et SAULOU

Vins et Spiritueux d'origine

MAISONS D'ACHAT ET D'EXPEDITION : Le Havre, Cognac, Epernay, Saumur

SIEGE SOCIAL ET ENTREPOTS : 7 et 23, rue de l'Yonne (Magasins généraux) CHARENTON (Seine)

AUTOCOPISTE-NOIR Imprimez vous-même

Circulaires, Dessins, Musique, Photographie. — AUTOSTYLE Appareil nouveau. — Stylographes, Plumes Or, marque CAW'S.

J. DUBOULOZ, 9, bd Poissonnière, Paris. Membre du Jury, Paris 1900

CHAUVE! SOURIS Et sois Content

car tes cheveux repousseront souples, beaux et brillants en employant la Méthode du Professeur MAGNETA, Rue de l'Echiquier, 16, PARIS. Renseignements gratis sur demande.

Le Gérant : ALPHONSE FREY.

Société des Anciens Etablissements ALCAN-LÉVY
M. RABBUT, Directeur, 117, rue Réaumur, PARIS

BOURSE DE PARIS

	Précéd. clôture	Derniers cours
FONDS D'ETATS FRANÇAIS		
3 % ....cpt.	83 ..	83 25
3 % ....terme	82 95	83 17
3 % ....cpt.	86 75	86 75
........terme	86 70	86 75
3 ½ % amortiss. 1914 cpt.	92 ..	91 25
FONDS GARANTIS par le Gouvernement Français		
Tunisie 3 % 1892	405 ..	403 ..
Annam et Tonkin 2 ½ %	77 60	77 60
Madagascar 2 ½ %	76 10	76 10
— 3 %	85 ..	85 10
Afrique Occidentale	428 50	431 ..
Indo-Chine 3 % 1909	429 50	429 ..
EMPRUNTS DE COLONIES ET PROTECTORAT		
Algérie 3 %	434 ..	432 ..
Indo-Chine (Ch. de fer) 3 ½ %	429 50	430 50
— 3 %	375 ..	377 ..
Tunisien 3 % 1902-07	412 ..	413 ..
EMPRUNTS DES VILLES		
Ville de Paris 1865 4 %	544 50	542 ..
— 1871 3 %	390 ..	393 75
— quarts	100 ..	103 ..
— 1875 4 %	518 50	518 75
— 1876 4 %	518 ..	517 ..
— 1892 2 ½ %	311 ..	309 ..
— quarts	87 ..	86 50
— 1894-96 2 ½	309 ..	307 ..
— quarts	84 50	84 50
— 1898 2 %	355 ..	356 50
— quarts	99 ..	98 75
Métropol. 1899 2 % t. p.	335 ..	335 ..
— 1904 2 ½ t. p.	383 ..	382 ..
— 5e 2 ½ t. p.	78 50	78 50
— 1905 2 3/4 t. p.	351 ..	350 ..
— quarts	87 ..	87 ..
— 1910 3 %	363 ..	365 ..
— quarts	90 ..	90 50
Ville de Marseille 1877 3 %	437 50	436 50
— d'Amiens 4 %	116 ..	115 ..
— de Bordeaux 1881 4 %	502 ..	501 50
— de Lyon 1880 3 %	....	....
— de Roubaix et Tourcoing	70 ..	70 ..
VALEURS FRANÇAISES Comptant (actions)		
Banque de France	4648 ..	4609 ..
— de l'Algérie	2819 ..	2825 ..
— de Paris et Pays-B.	1465 ..	1461 ..
Compagnie Algérienne	1278 ..	1275 ..
Compt. Nat. d'Escompte	1027 ..	1026 ..
Crédit Fonc. d'Algérie	620 ..	625 ..
— de France	868 ..	870 ..
— Industriel	712 ..	710 ..
— Lyonnais	1595 ..	1590 ..
Crédit Mobilier Français	512 ..	511 ..
Société Générale	767 ..	765 ..
Banque Franç. p. le Com. et l'Ind.	264 ..	268 ..
Banque Internationale	....	12 75
Banque Union Parisienne	824 ..	823 ..
Rente foncière	564 ..	558 ..
Soc. Foncière Lyonnaise	388 ..	390 ..

VALEURS FRANÇAISES Comptant (actions)		
Bône-Guelma	664 ..	664 ..
Chem. Départementaux	628 ..	632 ..
Est-Algérien	637 ..	637 ..
Est	901 ..	897 ..
— Act. jouiss.	411 ..	415 ..
Lyon	1231 ..	1235 ..
Midi	1092 ..	1090 ..
— Act. jouiss.	548 ..	548 ..
Nord	1689 ..	1685 ..
— Act. jouiss.	1265 ..	1270 ..
Orléans	1305 ..	1300 ..
— Act. jouiss.	890 ..	854 ..
Ouest	873 ..	878 ..
— Act. jouiss.	454 50	455 ..
Ouest-Algérien	622 ..	625 50
Sud de la France	137 ..	137 ..
Docks et Entr. de Marseille	411 50	413 ..
Entr. et Magas. Gén. Paris	355 ..	353 50
Eaux (Cie générale des)	2165 ..	2150 ..
Gaz France et Etranger	712 ..	715 ..
Cie gén. Transatl., ac. ord.	112 50	114 ..
— act. pr.	114 ..	121 ..
Messageries Marit., ac. ord.	77 ..	80 ..
— act. pr.	148 ..	147 ..
Métropolitain	491 ..	504 ..
Nord-Sud	134 ..	131 50
Omnibus de Paris	566 ..	542 ..
Omnium Lyonnais	132 50	134 ..
Ind. Ch. de fer (Par. Elect.)	263 ..	267 ..
Tr. élect. et Om. de Bordeaux	234 50	232 50
Tramw. Est-Paris. act. ord.	61 50	61 75
— act. pr.	63 50	62 50
Tramways (Cie Gén. Fr. de)	491 ..	486 ..
Tramways (Cie Paris. de)	152 ..	149 50
Voitures à Paris	197 ..	185 50
Electro-Métallurg. de Dives	434 ..	428 ..
Malfidano (Mines de)	....	....
— act. jouiss.	201 ..	203 ..
Métaux (Cie Franç. des)	734 ..	750 ..
Penarroya	1424 ..	1394 ..
Canal de Panama	112 ..	113 25
Canal de Suez	5000 ..	4895 ..
— Act. jouiss.	4330 ..	4329 ..
— Paris Fondateurs	2240 ..	2160 ..
Suez, Société civile	3621 ..	3540 ..
— cinquièmes	730 ..	728 ..
Dynamite (Soc. centr.)	760 ..	760 ..
Le Printemps, act. ord.	358 ..	360 ..
— act. priv.	300 ..	305 ..
Proc. Thomson-Houston	677 ..	677 ..
Raffiner.-Sucr. Say, act. ord.	377 ..	365 ..
— act. pr.	267 ..	253 ..
Cie par. de Distr. d'Electr.	527 ..	525 ..
Soc. d'Electr. de Paris	610 ..	610 ..
Sté Industr. des Téléphones	268 ..	269 ..
FONDS D'ETATS ETRANGERS Comptant		
Anglais 2 ½ %	75 25	75 60
Argentin 1886	513 50	508 ..
Autrichien 4 % or	85 25	86 ..
Brésil 4 ½ % 1883	87 70	.. ..
— 4 % 1889	80 ..	.. ..
— 5 % 1895	102 50	98 10
Bulgarie 5 % or 1902	487 ..	485 ..
— 4 ½ % or 1907	435 ..	435 ..
Chine 4 % or 1895	95 ..	96 30
— 5 %-4 ½ % 1908	482 ..	480 ..
Congo (Lots 1888)	71 ..	71 ..
Egypte, Dette Unifiée	100 60	100 30
— Dette privilégiée	91 50	91 35
— Obl. Domaniales	....	....
Espagne Extérieure 4 %	87 60	87 ..

FONDS D'ETATS ETRANGERS Comptant (actions)		
Haïti 1875 6 %	237 ..	230 ..
— 1896 6 %	505 ..	492 ..
Hellénique 5 % 1881	277 ..	284 ..
— 4 % 1887	261 ..	255 ..
Hongrois 4 % (Or)	84 50	81 50
— 3 % (Or) 1895	....	70 60
Italie 3 3/4	96 85	95 45
— Victor-Emmanuel 1863	348 ..	356 ..
Japon 4 % 1905	89 50	85 ..
— 5 % 1907	101 ..	102 ..
Maroc 5 % 1904	530 ..	519 ..
Mexique 4 % or 1904	70 05	69 ..
Mines Geraes 5 % 1897	456 ..	457 50
Norvège 3 % 1888	76 10	.. ..
Norvège 3 ½ % 1898	98 75	.. ..
Portugais 3 %	64 90	64 ..
Obl. Tabacs Port. 4 ½ %	500 ..	503 ..
Roumain 1890 4 %	....	....
Russe 4 % 1867 et 1869	89 60	89 75
— 4 % 1880	88 ..	87 83
— 4 % 1889	87 ..	87 25
— 4 % 1890 2e 3e	86 20	86 90
— 4 % 1890 4e	....	88 ..
— 3 % 1891 et 1894	73 35	72 90
— 3 % 1896	70 30	70 05
— cons. 4 % 1e et 2e	87 25	87 45
— — 3e série	87 20	86 90
— 1901	86 30	87 40
— 3 ½ % 1894	77 25	77 95
— 5 % 1906	102 ..	102 50
— 4 ½ % 1909	98 50	98 75
— Intérieur 4 % 1894	90 25	90 50
— Koursk-Kharkof Az.	534 ..	537 ..
— 3 % Transcaucasien	74 10	73 60
— 4 ½ % Ch. de f. R. O. 1913	....	472 ..
Serbie 4 % 1895	82 ..	79 60
— 5 % or 1902 des Mon.	482 ..	477 ..
Suède 3 % 1894	77 ..	77 ..
Suède 3 ½ 1895	95 75	95 75
Dot. Ot. conv. uni. 4 %	81 85	81 ..
— Consolid. 4 % 1890	435 50	437 50
— Douanes 4 %	433 ..	430 ..
— Tombac 4 % 1893	425 ..	425 ..
— Ottomanes 5 % 96	493 ..	489 ..
VALEURS ETRANGERES Comptant (actions)		
Banque d'Athènes	45 50	45 ..
Banque des Pays Autrich.	502 ..	502 ..
The Land Bank of Egypt	160 ..	161 50
Banque Espagnole de crédit	....	255 ..
Banque hyp. d'Espagne	721 ..	721 ..
— Cred. Italienne	750 ..	750 ..
— Nation. du Mexique	518 ..	520 ..
— Cent. Mexicaine	....	....
— Russo-Asiatique	653 ..	659 ..
— Impériale Ottomane	597 50	597 ..
Crédit Fonc. d'Autriche	1183 ..	1180 ..
— — Egyptien	733 ..	735 ..
Andalous (Chem. de fer) act.	311 ..	311 ..
— obl. 1re s. rev. fixe	320 ..	319 ..
Chemins Autrichiens	738 ..	709 ..
Congo Sup. aux Gr. Lacs Afr.	261 ..	260 ..
Lombard-Sud-Autriche	84 ..	82 ..
Méridionaux d'Italie	531 ..	523 ..
Nord de l'Espagne	430 ..	433 ..
Chemins Portugais	....	....
Saragosse (Madrid à)	430 ..	431 ..
Wagons-Lits	400 ..	387 ..
Usines de Briansk	396 ..	400 ..
Rio-Tinto	1740 ..	1737 ..
Sosnowice (Charbon. de)	1334 ..	1340 ..
Laguna Nitrate Company	39 ..	39 50

Lautaro Nitrate Company	271 ..	260 ..
Naphte de Bakou	....	....
Provodnik	490 ..	491 ..
Sucreries et Raffin. d'Egypte	36 ..	37 50
Tabacs Ottomans	443 ..	418 ..
Tabacs des Philippines	280 ..	274 ..
Tabacs de Portugal	570 ..	570 ..
VALEURS FRANÇAISES Actions		
Buenos-Ayres (Cie gle ch. f. 4 pr.)	....	100 ..
Dakar à Saint-Louis	1085 ..	1100 ..
Sté gle des ch. de fer Econom.	553 ..	553 ..
Est de Lyon, act. priv.	185 ..	190 ..
Landes	482 ..	474 ..
Indo-Chine et Yunnan	....	....
Nogentais	508 ..	520 ..
Régionaux des B.-du-Rhône	505 ..	493 50
Santa-Fé (Cie gle ch. fer de prov.)	....	....
Ind. Ch. fer (Par. Elect.), part bén.	308 ..	310 ..
Tram. de Paris et dép. Seine	....	65 ..
Cie gle par. de tram. act. prior.	26 ..	....
Tram. de la Rive Gauche	49 25	53 50
Tram. de Rouen	650 ..	663 ..
Annuités Lerouville	522 50	520 ..
— Nord (Sté civile)	397 50	395 ..
— Orléans-Châlons	560 ..	555 50
Banque de l'Afrique Occident.	840 ..	849 ..
Banque de l'Indo-Chine	1495 ..	1495 ..
Crédit Foncier Colonial	90 ..	91 ..
Sous-Comptoir des Entrep.	409 ..	406 ..
Comptoir Naud	156 ..	151 ..
Docks et Entrepôts du Havre	1520 ..	1518 ..
Eaux de la Banlieue de Paris	530 ..	522 ..
Eaux pour l'étranger	285 ..	279 ..
Eaux min. et Bains de mer	71 50	70 ..
Eaux de Vals	188 ..	190 ..
Etablissem. therm. de Vichy	2005 ..	1905 ..
Câbles télégraphiques	150 ..	149 ..
Edison, action	695 ..	606 ..
— part	286 ..	215 ..
Sté d'Ecl. et de Force par l'él.	1065 ..	1088 ..
Sté d'élect. de Paris, parts	1350 ..	1360 ..
Sté Générale d'Electricité	1230 ..	1230 ..
En. El. du lit. Méditerranée	430 ..	413 ..
Secteur de la Place Clichy	1498 ..	1480 ..
Eclair. Chauf. et Force mot.	265 50	270 ..
Eclairage de Bordeaux	108 ..	109 ..
Gaz et Eaux	549 ..	532 ..
Cie centr. d'écl. par le gaz	1536 ..	1549 ..
Gaz et Electricité de Marseille	601 ..	598 ..
Gaz de Paris	279 50	274 50
Union des Gaz 1re série	705 ..	705 ..
— 2e série	615 ..	590 ..
Charbonnages du Tonkin	1745 ..	1767 ..
Houillères d'Ahun	66 ..	59 50
Houillères de Dombrowa	1613 ..	1619 ..
Houillères et Ch. fer d'Epinac	1640 ..	1640 ..
Algérie-Tunisie (Mines d')	2125 ..	2059 ..
Cie du Boléo, action	680 ..	....
— part	389 ..	389 ..
Carmaux	2635 ..	2625 ..
Escombrera-Bleyberg	....	....
Grand' Combe	2120 ..	2080 ..
Kanguet (Sté Minière du)	339 ..	340 ..
Krivoï-Rog	1090 ..	1050 ..
Laurium (Cie Fr. d. Mines du)	405 ..	410 ..
Mokta-el-Hadid, t. p.	2185 ..	2191 ..
Le Nickel	1115 ..	1128 ..
Aciéries de France	650 ..	665 ..
— de Longwy	1400 ..	1420 ..
— de Micheville	1675 ..	1730 ..
— de Trignac	....	....
Ateliers et chant. de la Loire	1590 ..	1590 ..
Comp. Gén. de Constructions	....	....
Chant. et Atel. de la Gironde	740 ..	740 ..
— de St-Nazaire	1227 ..	1205 ..

[illegible]	2085 ..	2085 ..
Commentry-Fourchambault	1360 ..	1345 ..
Constr. de Levallois-Perret	130 ..	130 ..
Constr. Mécan. (Sté Fr. de)	338 ..	342 ..
Dyle et Bacalan	265 ..	256 50
Etablissem. Decauville aîné	158 ..	159 ..
Fives-Lille	940 ..	940 ..
Forges et Aciér. de la Marine	1729 ..	1725 ..
— du Nord et de l'Est	1995 ..	1993 ..
Forg. et Ch. d. l. Méditerranée	760 ..	760 ..
Schneider et Cie (Creusot)	1910 ..	1910 ..
Soc. Métallurg. de l'Ariège	500 ..	494 ..
Tréfil. et Laminoirs du Havre	235 ..	235 ..
Usines mét. d. la Basse-Loire	282 ..	279 ..
Bateaux Parisiens	274 ..	270 ..
Chargeurs Réunis	554 ..	553 ..
Comp. Havraise Péninsulaire	615 ..	613 ..
Agence Havas	1240 ..	1280 ..
Annuaire Didot-Bottin	814 ..	814 ..
Bénéd. d. l'Abbaye d. Fécamp	1120 0	1105 0.
Ciments Français	1154 ..	1175 ..
Cim. Portland du Boulonnais	455 ..	452 ..
Cirages Français	960 ..	970 ..
Comp. et Mat. d'usines à gaz	1449 ..	1440 ..
Etabliss. Bergougnan et Cie	1380 ..	1385 ..
Etablissements Duval	755 ..	755 ..
Etablissements Maletra	490 ..	482 ..
Glacières de Paris	970 ..	970 ..
Grande Distillerie Cusenier	590 ..	587 ..
Grand-Hôtel	268 ..	265 ..
Grands Moulins de Corbeil	145 ..	143 25
Grands Travaux de Marseille	816 ..	808 ..
Imp. Lib. Cent. Ch. d. fer (Chaix)	1625 ..	1629 ..
Incand. p. le Gaz (syst. Auer)	1009 ..	998 ..
Lits Militaires	....	....
Mat. de ch. de fer (Cie fr. de)	1030 ..	1075 ..
Nouvelles Galeries Réunies	1166 ..	1125 ..
Paris-France	1222 ..	1140 ..
Phosphates de Gafsa	901 ..	879 ..
— — parts	825 ..	778 ..
P. et Mag. pub. d. P.-Austerlitz	124 ..	127 50
Port du Rosario	1270 ..	1315 ..
Richer (anc. Cie), Fresnes Cie	1851 ..	1875 ..
Salines de l'Est	346 ..	342 ..
Usines du Rhône	1995 ..	1990 ..
Phono-Cinémat. Pathé	184 ..	183 ..
VALEURS FRANÇAISES Obligations		
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE : Communal. 2,60 1879	443 ..	444 50
— cinquièmes	99 ..	98 ..
Foncières 3 % 1879	491 75	493 ..
Commun. 3 % 1880	492 25	493 ..
Foncières 3 % 1883	394 50	394 ..
— 3 % 1885	399 ..	388 ..
— cinquièmes	89 ..	88 25
Commun. 3 % 1891	351 50	351 ..
— % 1892 estamp.	384 ..	384 ..
Fonc. 1895 2,80 %	405 ..	405 ..
Comm. 1899 2,60 %	387 ..	385 50
Fon. 1903 3 % 150 f. p.	433 25	451 ..
Communales 1906	447 50	448 ..
Foncières 1909	247 ..	249 ..
Communales 1912	235 ..	235 ..
Foncières 3 ½ 1913	484 ..	486 50
Foncières 4 % 1913	486 ..	486 50
Bons de 100 fr. av. lots, 1887	65 ..	61 ..
— — — 1888	69 50	70 ..
Banque hypothéc. r. 1000	550 ..	555 ..
— r. 500	412 ..	413 ..
Imm. de France obl. 400 fr.	182 ..	182 75
— 475 fr.	216 ..	214 ..
Bône à Guelma 3 %	397 ..	399 50
Buenos-Ayres, 4 ½ %	414 25	400 ..
Colonies françaises 3 %	367 50	347 ..
Départementales 3 % 1886	379 ..	377 50
— 1887	387 ..	378 75

Est 1852-54-56 3 %	639 ..	637 ..
— 4 %	497 ..	497 ..
— 3 %	423 ..	423 25
— 3 % nouveau	417 50	416 ..
— 2½ %	378 ..	376 ..
— Ardennes 3 0/0	404 50	405 ..
Méchéria à Aïn-Sefra	420 ..	440 25
Mostaganem à Tiaret	411 50	412 ..
Médoc 3 %	394 50	393 50
Métropolitain de Paris 3 ½ %	440 ..	429 50
— — 4 %	467 ..	454 25
Grande-Ceinture 3 %	413 ..	412 ..
Lyon 1855	414 ..	416 ..
Dauphiné 3 %	405 ..	406 ..
Bourbonnais 3 %	410 ..	407 ..
Lyon à Genève 1855 3 %	405 ..	405 25
Méditerranée 5 %	623 ..	625 ..
— 3 %	407 ..	407 ..
P.-L.-M. (Fusion) 3 %	404 50	404 75
— — — 1909	407 50	407 75
— — 2 ½ %	369 ..	370 ..
Victor-Emmanuel 1863 3 %	409 50	408 25
Lyon 4 0/0	493 ..	493 ..
Midi 4 0/0	495 50	495 50
— 3 0/0	416 ..	416 ..
— 3 0/0	418 ..	418 ..
— 2 ½ 0/0	366 50	368 50
Nord 4 0/0	495 50	497 50
— 3 0/0	424 ..	424 ..
— 3 0/0	427 ..	426 50
— 2 ½ 0/0	373 50	376 ..
— Nord-Est franc. 3 0/0	411 ..	413 50
Orléans 4 %	496 75	496 75
— 3 0/0	417 ..	417 ..
— nouvelles 1884	414 25	415 50
— 2 ½ %	366 50	373 ..
Grand-Central	418 ..	409 50
Ouest 3 %	423 ..	417 50
— — nouvelles	419 ..	417 50
— 2 ½ %	368 ..	371 ..
Ouest-Algérien 3 %	396 50	398 ..
Sud de la France 3 %	369 ..	369 50
Tramways Français 4 %	430 ..	437 ..
Foncier Colon., obl. 300 fr.	200 ..	188 ..
— — 250 fr.	162 ..	158 ..
Foncière Lyonnaise 3 %	405 ..	405 ..
Entrep. et Magas. Gén. 4 %	465 ..	452 50
Comp. Gle des Eaux 3 %	406 50	416 ..
— — 4 %	499 ..	505 ..
Câbles télégraph. 3 ½ %	333 ..	333 ..
Société d'Electric. de Paris	464 75	464 50
Forces Motr. du Rhône 4 %	463 ..	463 ..
Pr. Thomson-Houston 4 %	444 50	444 50
Téléphones (Soc. Ind.) 4 %	462 ..	460 ..
Eclairage de Bordeaux 4 %	402 ..	....
Gaz et Eaux 4 %	470 ..	474 ..
Gaz Central 5 %	483 ..	480 ..
— — 3 %	418 ..	417 ..
Gaz Franco et Etranger 4 %	454 ..	455 ..
Gaz Electr. de Marseille 4 %	440 ..	440 ..
Gaz de Mulhouse 4 %	469 ..	467 ..
Union des Gaz 4 ½ %	492 ..	499 ..
— — 4 %	464 ..	454 ..
— — 3 ½ %	435 ..	435 ..
Aciéries de France	467 50	467 50
Dyle et Bacalan 4 %	433 50	433 ..
Fives-Lille 4 %	493 ..	493 ..
Métaux 4 %	485 ..	485 ..
Messager. Mar. 3 ½ %	362 ..	358 ..
Omnibus 4 %	433 ..	434 ..
Voitures 3 ½ %	370 ..	368 50
Transatlantique 3 %	327 ..	329 ..
Ardoisières de l'Anjou	414 ..	415 ..
Etablissem. Duval 4 %	461 50	461 ..
Etablissem. [illegible]	....	....
Jardin d'Acclimat. 5 %	47 50	46 50
Laiterie (Soc. gén. des)	288 ..	288 ..

Papeteries Gourand	394 50	....
Paris-France	504 ..	504 ..
Phosphates du Dyr	....	....
Phosph. et ch. fer Gafsa 4 ½	505 ..	506 ..
Port du Rosario	495 ..	497 ..
Ports de Tunis, Sousse	457 ..	456 ..
Presse (Bons des Ass. de la)	13 50	13 50
Panama, 3e série	132 75	133 ..
Canal de Suez 5 %	587 50	590 50
— 3 % 1re série	420 ..	440 ..
— — 2e —	401 ..	413 ..
— Bons de coupons	87 25	87 25
FONDS D'ETATS ETRANGERS		
Autriche, obl. Doman. 1860	....	....
Bahia (Prov. de) 5 % 1888	488 ..	494 ..
Berne (Etat de) 3 % 1899	462 ..	461 50
— 3 % 1900	432 50	434 75
— 3 % 1905	419 ..	421 ..
— 3 % 1906	422 ..	423 ..
Buenos-Ayres (Prov. de) 5 %	476 ..	475 50
Danemark 3 % 1886	....	....
— obl. Banq. Hyp. 3 ½	413 ..	408 ..
Espirito-Santo 5 % 1894	452 ..	452 ..
Finlande 3 ½ % 1903	78 ..	78 25
Fribourg 3 % 1903	379 ..	379 50
— 3 ½ % 1907	408 ..	409 25
Grisons (Etat des) 3 % 1897	392 ..	389 ..
Hollande 2 ½ %	....	....
Honduras (oblig. hyp.)	....	....
Norvège 3 % 1903	76 50	75 ..
— ob. Bq. hyp. 3 ½ 05-07	405 25	405 ..
— — des Habitat. ouvr.	....	....
Emprunt Pontifical 1866	....	....
Québec 1880	....	....
— 1888	....	....
Russie 5 % 1822	119 50	119 50
Siam 4 ½ % 1905	493 50	490 ..
Siam 4 ½ % 1907	481 25	484 ..
Zurich (Etat de) 3 ½ % 1907	413 ..	415 ..
Ottoman 4 %	353 ..	348 ..
VALEURS ETRANGERES Comptant (actions)		
Banque de Guanajuato	65 ..	65 ..
— de l'Etat de Mexico	90 ..	90 ..
Cacérès au Portug. (Madr. à)	26 50	23 ..
Railways et Elect., act. div.	707 ..	707 ..
Cie Madril. du gaz, act. ord.	196 ..	192 ..
— — act. pri.	....	....
Gaz et Rég. d. Eaux de Tunis	....	....
Soc. d'Héraclée	165 ..	165 ..
Ind. Houil. Russie Mér. act. or.	171 ..	171 ..
— — act. priv.	510 ..	510 ..
Charbonnages de Trifail	339 ..	339 ..
Treasury Gold Mines	....	....
Constr. de Loc. et Méc. (S.-r.)	401 ..	402 ..
Cie gén. madril. d'Electr.	....	....
Port de Salonique	373 ..	373 ..
El Buen Tono, act. ord.	169 ..	158 ..
Télégraphes du Nord	849 50	854 ..
VALEURS ETRANGERES Obligations		
Nile de Bahia 5 % 1905	401 ..	393 ..
Beira Alta, 1er rang	278 ..	277 ..
— 2e rang	....	....
Cacérès (Madr. à), rev. var.	....	440 ..
Est-Egyptien (Ch. de fer) 3 ½	406 ..	440 ..
Goyaz 5 %	305 25	300 50
Nord-Belges 3 %	424 ..	415 ..
Nord-Espag. Ség. à Méd. 3 %	328 ..	326 ..
Ouest de l'Espagne rev. var.	26 50	26 50
Portugais 4 %, rev. fixe	387 ..	387 ..
— — rev. var.	251 ..	245 50
San-Paulo et Rio Grande 5 %	426 ..	438 ..
Cordoue à Séville 3 %	355 50	352 ..

Victoria à Minas 5 %	402 ..	....
Land Bank of Egypt 3 ½ %	391 ..	390 ..
— — 4 %	437 ..	436 25
Banq. hyp. de Suède 4 %	485 ..	485 ..
Créd. Fonc. Egypt. 3 ½ %	424 ..	425 ..
— — 3 %	368 ..	394 ..
— — 4 %	467 ..	456 ..
Créd.-Fonc.-Fr.-Canad. 3 %	353 ..	350 ..
— — 3,40 %	378 ..	380 ..
Cie Madril. du Gaz 4 %	351 ..	353 ..
Gaz et Eaux de Tunis 4 %	....	....
Ind. Houil. Russie Mér. 4 %	415 ..	417 ..
Charbon. de Sosnowice 4 %	491 ..	489 ..
Cie gén. Madr. Electr. 5 %	188 ..	186 ..
Port. Quais. Entr. Beyrouth 4 %	405 ..	410 ..
Port de Salonique 5 %	463 ..	463 ..
Suc. Raffin. d'Egypte, rev. r.	285 ..	318 ..
— obl. hyp. 5 %	505 75	505 50
Wagons-Lits 4 %	501 50	505 ..
MARCHE EN BANQUE		
Argentin 4 % or 1897-1900	81 ..	81 ..
Brésil 5 % 1895	86 50	85 95
Espagne Intérieure 4 %	78 30	78 50
Mexique 5 % Intérieure	32 70	32 ..
— 3 %	....	25 ..
Vénézuéla 3 % 1905 (D. dip.)	55 10	....
Banque Azow-Don	1616 ..	1626 ..
Banque de Salonique	....	98 ..
Chemins Ottomans	198 50	200 ..
Balia-Karaïdin	498 ..	497 ..
Cape Copper	85 ..	84 ..
De Beers, ord	427 ..	425 50
— préf	410 ..	410 ..
Electr. Lille-Roubaix-Tourc.	178 ..	179 ..
Hartmann	490 ..	470 25
Huanchaca	....	32 ..
Huta-Bankowa	....	1675 ..
Maltzof	669 ..	710 ..
Monaco (Cercle de)	5401 ..	5394 ..
Plaques Lumière	....	....
Platine	636 ..	622 ..
Raisin de Corinthe, act.	159 ..	163 ..
Tharsis	166 ..	166 ..
Toula	991 ..	1030 ..
Vieille-Montagne	825 ..	823 50
Obl. Méridionales	319 ..	....
— Porto-Rico 3 % 1re hyp.	[illegible]	[illegible]
— — 2e hyp.	423 ..	427 ..
— — 3e hyp.	125 ..	125 ..
— 4 % (Ouest Railroad)	399 ..	399 ..
— Sevilla Xérès (Cries)	170 ..	170 ..
— — Xérès (Ouest)	170 ..	....
— Cr. F. Russe 3,80 %	338 ..	338 ..
— Cercle Monaco 4 %	290 ..	299 ..
MINES D'OR (Terme)		
Chartered	22 ..	22 25
Consolidated Goldfields	58 ..	58 25
Crown Mines	154 ..	155 ..
East Rand	43 50	44 25
Ferreira	59 ..	59 50
Geldenhuis	31 75	31 25
Langlaagte	....	26 50
May Consolidated	6 25	5 75
Randfontein	25 25	26 ..
Rand Mines	154 50	154 50
Robinson Deep	40 50	40 75
Robinson Gold	73 75	73 50
Spies Petroleum	21 25	21 25
Rose Deep	53 50	55 ..
Simmer and Jack	12 75	14 ..
Transvaal Land	24 75	27 ..
Van Dyk Proprietary	....	....
Village Main Reef	50 75	49 50